

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 20 25



territoire  
d'énergie  
LOZÈRE

Syndicat Départemental  
d'Énergie et d'Équipement  
de la Lozère





# NOS MISSIONS

Expert des énergies, du développement durable et des réseaux, le SDEE se positionne comme l'un des acteurs incontournables de l'aménagement du territoire en Lozère.

Véritable outil de mutualisation et de proximité, il soutient et accompagne les collectivités et maîtres d'ouvrage dans la réalisation de leurs projets.



## Électrification rurale

Le SDEE est propriétaire de l'ensemble des réseaux électriques basse et moyenne tensions. Il réalise pour les communes rurales des opérations de renforcement, d'extension, d'effacement et de sécurisation.



## Éclairage public

Gestionnaire de plus de 25 000 points lumineux, le SDEE réalise, avec ses propres équipes techniques, les travaux, la rénovation et la maintenance de l'éclairage public de 147 communes rurales du département.



## Eau et assainissement

Le SDEE possède une équipe spécialisée assurant des interventions depuis les ouvrages de captage jusqu'aux stations d'épuration. Il développe également des outils de cartographie et de télégestion des réseaux. L'objectif est de proposer aux collectivités des prestations permettant de rendre le meilleur service aux usagers, tout en maîtrisant les coûts.



## Voirie

Le SDEE gère un programme départemental dédié à la réalisation de travaux de voirie communale. Ces opérations d'investissement sont destinées au maintien des voies en bon état, et à la modernisation de tronçons pour la sécurité des usagers.

## Bornes de recharge pour véhicules électriques

Le Syndicat est compétent pour l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques. 52 bornes sont opérationnelles sur le territoire, soit 44 accélérées, 3 rapides et 5 superchargeurs.



## Achat groupé d'électricité

En association avec plusieurs Syndicats Départementaux d'Énergie, le SDEE coordonne l'organisation sur le département d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.



## Environnement

Le Syndicat assure, avec ses propres agents, le fonctionnement de l'Usine de traitement et de l'Installation de stockage des déchets de Redoundel, les transports depuis les centres de transfert et les déchèteries, et les collectes sélectives en apport volontaire. Il a également la charge de l'organisation du traitement des produits de déchèteries, du tri des emballages, et de la gestion des contrats avec les éco-organismes.



## Énergies renouvelables

Le Syndicat est compétent pour établir et/ou exploiter tout équipement de production d'énergies renouvelables, et notamment des installations photovoltaïques.



## Chaleur renouvelable

Opérateur territorial pour le développement de la chaleur renouvelable en Lozère, et gestionnaire du Fonds Chaleur, le SDEE apporte un appui administratif, technique et financier aux porteurs de projets publics et privés pour leurs opérations de chauffage et de production d'eau chaude, à partir de géothermie, solaire thermique ou bois-énergie.



## Efficacité énergétique

Engagé depuis plusieurs années sur la thématique de la transition énergétique, le SDEE a souhaité renforcer le soutien qu'il propose à ses adhérents et les accompagne désormais dans la rénovation de leurs bâtiments.

# ÉDITO DU PRÉSIDENT



L'année 2025 s'est achevée dans un contexte particulier pour notre Syndicat, marqué par des interrogations fortes sur l'avenir des Syndicats d'Énergie et l'organisation des compétences locales en matière d'électricité et de gaz. Dans un environnement en pleine mutation, où les équilibres entre les différentes strates de collectivités sont questionnés, le SDEE a poursuivi ses missions avec engagement et détermination, en veillant à préserver la qualité du service public, et à accompagner les transitions énergétique et environnementale de notre territoire. Au cœur de ces enjeux, la compétence d'électrification rurale, qui constitue le fondement historique des Syndicats d'Énergie, fait l'objet d'interrogations majeures. Le projet de réforme territoriale annoncé cet automne, et qui viserait notamment à reconnaître le Département comme "chef de file" des réseaux de proximité, soulève au sein de nos structures et de notre fédération, la FNCCR, la question sous-jacente d'un éventuel transfert de la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie.

Face à cette perspective, la mobilisation s'organise autour des Syndicats, de leurs communes adhérentes, de parlementaires, mais aussi de partenaires tout aussi inquiets que sont les fédérations d'entreprises de réseaux ou de travaux publics, pour défendre le maintien de cette compétence au sein du bloc communal. Tous rappelant au passage qu'au fil des décennies, cette organisation a su démontrer son expertise technique et son efficacité, en garantissant une gestion de proximité et des investissements substantiels, parfaitement adaptés aux spécificités locales.

Je veux donc insister sur la nécessité de préserver nos ressources financières consacrées aux réseaux, seule garantie qu'une part très significative de la part communale de la taxe sur l'électricité soit réinvestie dans les infrastructures. Cet engagement est essentiel pour soutenir les besoins d'entretien, de développement et de sécurisation du réseau électrique, notamment en milieu rural, face aux aléas climatiques de plus en plus nombreux et violents, et avant d'amorcer le grand plan d'électrification nationale souhaité pour sortir de la dépendance aux énergies fossiles.

Ce "statu quo" permet aussi de maintenir une qualité de service reconnue, et d'accompagner les évolutions liées à la transition énergétique et à l'électrification des usages. C'est dans cette dynamique que le Syndicat a notamment poursuivi en 2025, en lien direct avec ses collectivités adhérentes, ses investissements sur les réseaux électriques, d'éclairage public, ainsi que le développement du réseau public de bornes de recharge lozérien.

Pour autant, cette transition se heurte à des contraintes majeures, comme la saturation des capacités d'accueil du réseau de distribution, empêchant depuis quelques semaines tout raccordement de nouvelles installations de production, notamment photovoltaïques, dans l'attente de la révision du schéma régional et de travaux d'adaptation du réseau qui nécessiteront plusieurs années. Cette situation nous a conduit à suspendre temporairement le projet de création d'une Société d'Économie Mixte dédiée à l'accompagnement et au développement de projets EnR d'envergure portés par les collectivités.

Heureusement, malgré ces obstacles, d'autres thématiques ont poursuivi leur développement. La chaleur renouvelable fait ainsi preuve d'une dynamique toujours aussi positive, avec la poursuite de l'installation d'unités biomasse, essentielles pour l'économie locale autour du bois-énergie, accompagnée par un développement significatif des projets de géothermie et de solaire thermique, qui s'appuient sur des ressources gratuites et abondantes. Cette progression s'inscrit toutefois dans un cadre financier fragilisé, avec la fin annoncée des dispositifs de soutien Ademe/Région dédiés à l'animation de ces filières au terme de l'année 2026. Conscient de l'importance des enjeux, le Syndicat s'engage à maintenir cette animation chaleur renouvelable sur ses fonds propres, afin d'assurer la continuité de cet accompagnement dans les années à venir, et de répondre aux objectifs de décarbonation et de limitation du recours aux énergies fossiles. Parallèlement, l'appui aux projets de rénovation énergétique des bâtiments publics, ou l'assistance apportée dans le cadre du groupement d'achat d'électricité, permettent d'accompagner au mieux les collectivités dans la maîtrise de leurs consommations et de leurs dépenses énergétiques.

En matière d'eau et d'assainissement, la fin du long feuilleton sur l'obligation du transfert de compétence aux communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2026, permet aux équipes du Syndicat de sécuriser et de poursuivre les prestations apportées depuis de nombreuses années sur l'ensemble du cycle de l'eau, en développant au passage de nouveaux outils de suivi et de pilotage (cartographie et télégestion).

Dans le domaine de l'environnement, les actions engagées autour de la gestion des biodéchets ont aussi progressé. L'expérimentation de la collecte des déchets alimentaires a débuté sur plusieurs territoires pilotes, tandis qu'un groupement de commandes a été constitué pour faciliter l'acquisition d'équipements dédiés à la pré-collecte, à la collecte et au compostage de proximité. Ces initiatives ont été accompagnées d'actions de communication visant à encourager cette gestion locale des biodéchets, en cohérence avec les nouvelles obligations réglementaires, les objectifs de prévention et de réduction des déchets, mais également de maîtrise des coûts.

Enfin, l'année 2025 a permis de préparer des évolutions structurantes pour notre Syndicat. Les projets immobiliers engagés, avec le lancement des travaux du futur Siège social, dont l'emménagement est prévu au début de l'année 2027, les réflexions autour de l'extension et du réaménagement des locaux du service Eau et Assainissement, où les travaux prévus sur le site de traitement des déchets de Redoundel, traduisent la volonté d'adapter les moyens de travail aux missions croissantes du SDEE et au renforcement de ses équipes.

L'année 2026 s'est ouverte dans un contexte de renouvellement de nos instances, à la suite des élections municipales de mars. À cette occasion, je tiens à renouveler mes plus chaleureux remerciements aux élus qui m'ont accompagné pour ce premier mandat en tant que Président du SDEE, au sein du Comité, du Bureau Syndical, et des différentes commissions, en saluant leur engagement qui a permis, dans une ambiance de travail toujours sereine et constructive, de franchir au mieux les nombreux obstacles qui ont jalonné ce parcours. Et j'associe tout naturellement à ces remerciements l'ensemble des élus et agents de chaque commune ou intercommunalité, adhérente ou partenaire. Sans oublier les équipes du Syndicat, administratives et techniques, dont l'implication exemplaire contribue chaque jour à la qualité du service rendu à nos collectivités, aux lozériennes et aux lozériens. Dans un contexte incertain et en constante évolution, soyez assurés que le SDEE continuera d'affirmer son rôle d'acteur majeur de proximité, au service du territoire, afin de relever collectivement les défis énergétiques, environnementaux et économiques qui s'annoncent.

**Alain ASTRUC**  
Président du SDEE, Maire de Peyre-en-Aubrac

## SOMMAIRE

Édito du Président	4	Bornes de recharge pour véhicules électriques	18
Retour sur 2025	5	Énergies renouvelables	20
Électrification rurale	6	Chaleur renouvelable	22
Éclairage public	8	Efficacité énergétique	24
Environnement	10	Administration et moyens humains	26
Achat groupé d'électricité	13	Comptes administratifs 2025	28
Eau et assainissement	14	Organigramme	30
Voirie	16		

## RETOUR SUR 2025

<b>Février</b>		Assemblée Générale Territoire d'Énergie Occitanie		<b>Avril</b>
<b>Avril</b>		Élus pour agir au Malzieu (Chaleur Renouvelable)		<b>Juin</b>
<b>Juin</b>		Remise de chèques Fonds Chaleur		<b>Septembre</b>
<b>Septembre</b>		Signature d'une convention de partenariat avec Enedis et la FNCCR		<b>Octobre</b>
<b>Octobre</b>		Visite par M. le Préfet du futur siège du SDEE		<b>Novembre</b>
<b>Novembre</b>		Semaine européenne de réduction des déchets		<b>Décembre</b>

# ÉLECTRIFICATION RURALE

Propriétaire des ouvrages de distribution publique d'électricité situés sur son territoire (réseaux moyenne et basse tensions), le SDEE est en charge de l'organisation du service public de l'électricité pour l'ensemble des communes du département de la Lozère.

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE), il assure la maîtrise d'ouvrage d'une partie des travaux réalisés sur le réseau et en confie l'exploitation à Enedis, au travers d'un contrat de concession renouvelé en 2020 pour 30 ans.

## ACTIVITÉ 2025 DU SERVICE

En 2025, le SDEE a investi 4,8 millions d'euros pour raccorder de nouveaux usagers, moderniser, sécuriser et améliorer la qualité des réseaux électriques du territoire lozérien.

### ENFOUISSEMENT

1,5 M€ de travaux

- 26 opérations
- 9 km
- 4 postes de transformation

Outre un aspect esthétique évident, les travaux d'effacement des réseaux électriques aériens participent au renouvellement et à la sécurisation des réseaux.

### EXTENSION

2,2 M€ de travaux

- 70 opérations
- 18,5 km
- 6 postes de transformation

Le SDEE gère les demandes d'extension pour le raccordement des collectivités, particuliers ou professionnels.

Elles peuvent concerner la création d'un nouveau réseau ou une prolongation du réseau existant.

### RENFORCEMENT

1 M€ de travaux

- 11 opérations
- 8 km
- 8 postes de transformation

Le SDEE investit sur le réseau électrique afin de l'adapter à l'accroissement de la demande en électricité, et résorber les variations de tension constatées par les usagers.

### SÉCURISATION

50 k€ de travaux

- 1 opération
- 0,5 km

Ces travaux sont destinés à supprimer progressivement les fils nus qui sont les plus exposés aux aléas climatiques, et donc les plus vulnérables.

Ces réseaux aériens nus sont remplacés par des fils torsadés ou des réseaux souterrains.

111 opérations d'électrification  
4,8 M€ de travaux en 2025

## LE PROTOCOLE DE BESANÇON

Signé en marge du congrès FNCCR de juin 2024, ce protocole national FNCCR/Enedis permet aux Syndicats d'Énergie volontaires, à titre expérimental, d'assurer la maîtrise d'ouvrage de certains travaux de raccordement électrique en lien avec de la production d'électricité renouvelable, en zone d'électrification rurale. C'est le choix fait par le SDEE en septembre 2025, qui assurera donc la maîtrise d'ouvrage de ces travaux d'extension, Enedis réalisant les travaux complémentaires liés aux branchements.

En signant cette convention, le SDEE, appuyé par la FNCCR, s'est positionné parmi les toutes premières AODE en France à expérimenter ce nouveau dispositif. Il réaffirme ainsi son rôle d'acteur majeur de proximité en matière de maîtrise d'ouvrage des travaux de raccordement au réseau électrique en zone d'électrification rurale, au service des collectivités, tout en participant activement à l'accompagnement du développement des énergies renouvelables sur le département.

Malheureusement, en ce début d'année 2026, cette expérimentation qui représentait une étape importante dans l'évolution du partenariat entre la FNCCR, les Syndicats d'Énergie et leur concessionnaire Enedis, est mise à mal par la subite saturation du réseau qui bloque l'ensemble des projets de raccordements EnR. La volonté commune affichée cet automne de faciliter les démarches des porteurs de projets et de renforcer la transition énergétique en milieu rural, au plus près des besoins des communes, et de leurs habitants, se voit ainsi fortement contrariée au moment même du lancement d'un grand plan national d'électrification.

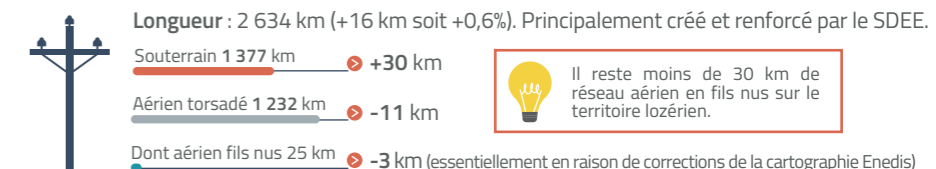


## LE PATRIMOINE RÉSEAU

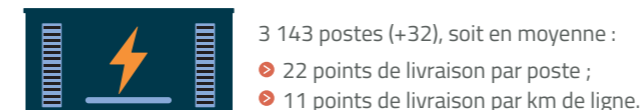
### LE RÉSEAU MOYENNE TENSION (HTA)\*



### LE RÉSEAU BASSE TENSION (BT)\*



### LES POSTES DE DISTRIBUTION HTA/BT\*



LE BORN  
Avant/Après travaux d'enfouissement

## LE CONTRÔLE DE LA CONCESSION



Critère B : temps moyen d'interruption du service de distribution d'électricité subi par les clients raccordés en BT.

En 2024, en Lozère : 159 min (136 min en 2023)  
Objectif contrat de concession : 95 min  
Moyenne nationale : 72 min (73 min en 2023)

INSATISFAISANT



Mises en service Enedis :  
40 km de lignes HTA (dont 5,7 km de renouvellement et 25,5 km de renforcement)  
12,5 km de lignes BT (dont 0,8 km de renouvellement et 2,1 km de renforcement)  
Seuil théorique minimum de renouvellement (base 50 ans de durée de vie) : 72 km/an en HTA et 53 km/an en BT.

INSATISFAISANT



Comme en 2023, 103 clients BT (soit 0,2%) ont subi des variations de tension avec une tension d'alimentation inférieure au seuil minimal admissible (-10% de la tension nominale de 230 V). Les données concernant les clients affectés par une tension supérieure au seuil admissible (+10% soit > 253 V) ne sont toujours pas fournies par Enedis.  
Seuil imposé par le décret qualité : <3% des usagers

CONFORME



En 2024, 6,5% des usagers ont été considérés comme des Clients Mal Alimentés en raison du nombre de coupures subies.  
Seuil imposé par le décret qualité : <5% des usagers

NON CONFORME

Lorsque plusieurs abonnés subissent des chutes de tension (ou des surtensions) répétées, il est important d'en informer le SDEE. N'hésitez pas à nous contacter :  
04 66 65 35 01  
ou electrification@sdee48.fr

## UNE MOTION DE SOUTIEN CONTRE LE PROJET DE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE "DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ"

Le nouveau projet de décentralisation, lancé par l'État en septembre 2025, vise à clarifier la répartition de l'exercice de certaines politiques publiques. Dans ce cadre, le gouvernement envisage de confier aux Départements un rôle de "chef de file" pour les réseaux de proximité, incluant la distribution d'électricité et de gaz, voire davantage.

Or, la gestion de ces réseaux constitue une compétence historique du bloc communal (communes et intercommunalités, regroupées au sein d'AODE telles que le SDEE) depuis la loi du 15 juin 1906 qui instaura l'acte de naissance du service public local en matière de distribution d'énergie. Ces structures de coopération, construites à partir de réalités territoriales, permettent un maillage cohérent du territoire.

Une motion collective a ainsi été adoptée, puis déclinée régionalement et localement, afin de demander le maintien de cette compétence au niveau communal. Cette motion défend la préservation des grands syndicats intercommunaux, garants de solidarité territoriale, d'efficacité et d'un équilibre indispensable entre zones urbaines et rurales. Elle est soutenue par de nombreux parlementaires.

L'instauration d'un chef de file départemental ne ferait qu'alourdir les procédures et affaiblir les politiques locales d'investissement, en remettant en cause un modèle d'accompagnement qui a fait ses preuves depuis de nombreuses années, tant en termes d'ingénierie que de soutiens financiers.

## PARTENARIATS MULTIPLES AVEC ÉLECTRICIENS SANS FRONTIÈRES

Cette ONG, reconnue d'utilité publique pour l'accès à l'énergie et à l'eau dans le monde, conduit depuis 1986 des projets de solidarité internationale au bénéfice de populations dont le développement est compromis, faute d'une alimentation sécurisée et durable en électricité.

À la suite du passage dévastateur du cyclone Chido en décembre 2024, le territoire de Mayotte a subi des destructions d'une ampleur sans précédent. Pour venir en aide aux habitants et reconstruire les infrastructures fortement endommagées, l'AMF et la FNCCR ont appelé à participer à la solidarité nationale. Les élus du SDEE, comme la plupart des membres de l'entente Territoire d'Énergie Occitanie, ont décidé de voter une aide exceptionnelle de 3 000 € en faveur de l'association Électriciens Sans Frontières.

Celle-ci complète le partenariat renouvelé fin 2023 entre le SDEE et ESF (5 000 €/an sur 3 ans), concernant un module autonome de production photovoltaïque à N'Tolo au Cameroun, pour alimenter un centre d'accueil de jeunes orphelins, ainsi qu'un atelier de déshydratation de légumes, céréales et fruits, pour assurer la sécurité alimentaire du centre et du village environnant tout au long de l'année.

# ÉCLAIRAGE PUBLIC

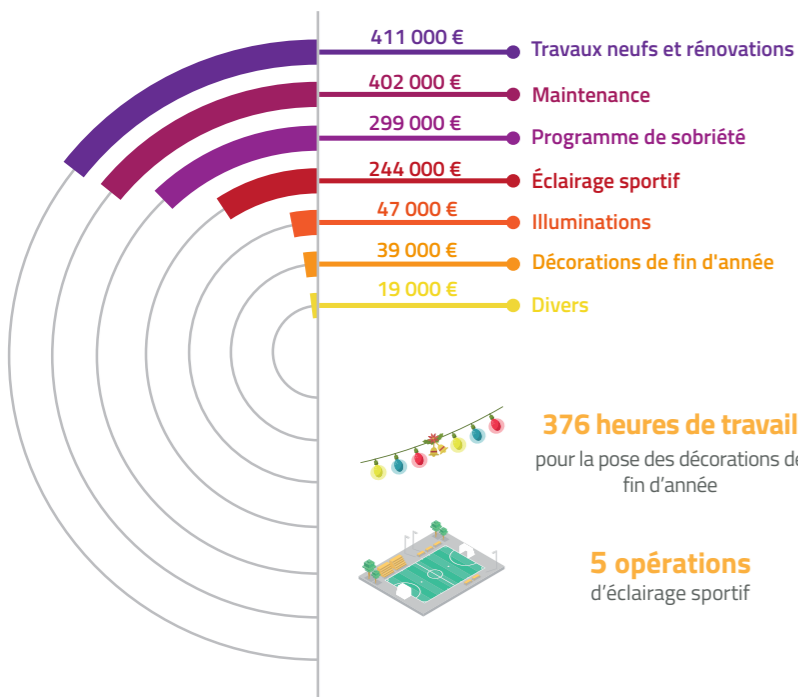
Depuis plus de 50 ans, le SDEE propose aux communes lozériennes un accompagnement complet pour la gestion de leurs installations d'éclairage public. Il apporte son expertise, conseille et accompagne les collectivités dans l'étude, l'exécution et le financement de leurs travaux.

L'équipe technique dédiée du SDEE, composée de 6 agents, assure l'entretien et la maintenance de plus de 25 000 points lumineux, pour le compte de 147 communes lozériennes et 2 communes gardoises.

## ACTIVITÉ 2025 DU SERVICE

Le SDEE intervient au titre de l'éclairage public pour les communes rurales lozériennes lui ayant confié la gestion de leur parc. En 2025, 1,5 million d'euros de travaux ont été réalisés.

Cette année a été particulièrement marquée par l'amélioration de l'éclairage des équipements sportifs (stades de football, boulodromes...) avec un budget dédié multiplié par plus de 4.



**2 296**

demandes de dépannage

**1,5 M€**

de travaux en 2025

## PROGRAMME EXCEPTIONNEL DE RÉNOVATION : RÉTROFIT DE LANTERNES ROUTIÈRES

La commercialisation des lampes contenant du mercure, équipant encore un grand nombre de points lumineux en Lozère, sera interdite à partir de février 2027. Il est donc nécessaire de préparer dès maintenant cette évolution réglementaire, afin de pouvoir assurer une continuité des opérations de maintenance.

Pour conserver les lanternes qui en sont équipées, souvent âgées d'une dizaine d'années à peine, une opération de retrofit doit être réalisée. Elle consiste à remplacer l'ensemble de l'équipement électrique de la lanterne par un dispositif spécifique à LED. Afin de soutenir les communes concernées, le SDEE a mis en place un programme exceptionnel, permettant la prise en charge de 50% du montant des travaux.

Le coût ainsi supporté par le SDEE sera compensé par une réduction des opérations de maintenance dans les années futures. Sur la base d'un taux de réponse favorable prévisionnel de 50%, l'enveloppe globale allouée par le SDEE à ce programme exceptionnel est estimée à 50 000 €.

## RÉNOVER L'ÉCLAIRAGE PUBLIC POUR LE MAINTIEN DU LABEL RICE

Le territoire du Parc national des Cévennes (PnC) a été labellisé Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE) en juin 2018 par l'association Dark Sky International. Ce label reconnaît la qualité du ciel étoilé des Cévennes, ainsi que le travail mené par l'établissement public du Parc national depuis la labellisation, en collaboration étroite avec les Syndicats d'Énergie de la Lozère et du Gard, l'ensemble des communes qu'ils regroupent, ainsi que les villes de Mende, Millau, Alès, Nîmes et Montpellier, pour engager un vaste programme de rénovation de l'éclairage public et ainsi limiter la pollution lumineuse dans les Cévennes. Le maintien de ce label reste néanmoins suspendu à la rénovation de la totalité des points lumineux présents en zone cœur du PnC, soit 171 points lumineux, dont 40 situés en Lozère sur 7 communes pour lesquelles le SDEE assure l'entretien et la maintenance du parc d'éclairage public.

Afin de favoriser le passage à l'acte et permettre la rénovation de ces derniers points lumineux, le SDEE, le Parc national des Cévennes et le Département de la Lozère se sont rapprochés pour envisager la mise en place d'un programme spécifique, financé conjointement :

Montant HT des travaux : 47 089 €

Participation SDEE : 14 769 €, soit 31,4%

Participation Département : 16 659 €, soit 35,4%

Participation PnC : 5 180 €, soit 11%

Reste à charge des communes : 10 481 €, soit 22,2%

## GÉOSERVICES48, LE BILAN

À la suite du déploiement du logiciel de supervision GéoServices48 au service Éclairage Public accompagné du module Cadastre, l'année 2025 a été marquée par la mise en place du module GEO AEP au mois de novembre.

L'accumulation des métiers gérés via cette solution a entraîné une augmentation continue du nombre d'utilisateurs, désormais estimé à plus de 250 sur l'ensemble du territoire lozérien.

Près de 2000 demandes de dépannages d'éclairage public ont été réalisées sur la plateforme facilitant ainsi la gestion, le suivi et la planification des interventions pour les équipes du Syndicat à travers le département.



## L'ÉCLAIRAGE DES STADES DE FOOTBALL

Le SDEE a effectué des travaux de rénovation sur l'éclairage des stades des communes de Chanac, du Buisson et de Florac-Trois-Rivières.

**Stade du Buisson : 102 000 € de travaux / 10 jours de travail / 2 agents mobilisés**  
Terrain d'honneur :

- Conservation des mâts en acier de 18 mètres de haut
- Remplacement de 12 projecteurs par 16 projecteurs
- Puissance projecteurs avant 2,3 Kw, puissance projecteurs neufs 1,5 Kw
- Puissance installation avant 25 Kw. Puissance installation après 22 Kw

Terrain d'entraînement :

- Remplacement des poteaux bois
- Remplacement de 24 projecteurs par 8 projecteurs
- Puissance projecteurs avant 1.2 Kw. Puissances projecteurs neufs 1.3 Kw et 1,5 Kw
- Puissance installation avant 24 Kw. Puissance installation après 11 Kw

**Stade de Chanac : 96 000 € de travaux / 17 jours de travail / 2 agents mobilisés**  
Terrain d'honneur :

- Remplacement de 8 poteaux bois par 4 mâts en acier de 18 mètres de haut
- Remplacement de 16 projecteurs par 8 projecteurs
- Installation d'un système intelligent permettant d'adapter l'éclairage
- Puissance projecteurs avant 1.15 Kw. Puissance projecteurs neufs 1.5 Kw
- Puissance installation avant 18 Kw. Puissance installation après 12 Kw

Terrain d'entraînement :

- Pose de 2 poteaux bois d'une hauteur de 14 m
- Pose de 4 projecteurs d'une puissance de 1.5 Kw

**Stade de Florac : 30 800 € de travaux / 4 jours de travail / 2 agents mobilisés**

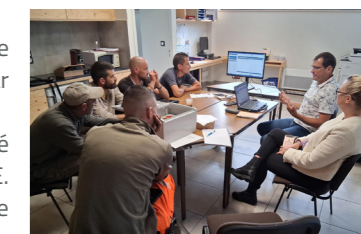
- Conservation des mâts en acier de 18 mètres de haut
- Remplacement de 16 projecteurs par 8 projecteurs
- Puissance projecteurs avant 2,3 Kw. Puissance projecteurs neufs 1,5 Kw
- Puissance installation avant 37 Kw. Puissance installation après 12 Kw



## FACILITER LA GESTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC GRÂCE AUX HORLOGES CONNECTÉES

Dans le cadre de son engagement pour un éclairage public plus moderne et efficient, le SDEE a lancé au printemps 2025 un Appel à Manifestation d'Intérêt à destination des communes rurales de Lozère ayant mis en œuvre une extinction nocturne de leur éclairage public. Cette initiative vise à installer des horloges connectées, permettant une gestion plus flexible de l'éclairage et un pilotage à distance des horaires d'allumage et d'extinction, adaptés aux besoins locaux (événements, sécurité...).

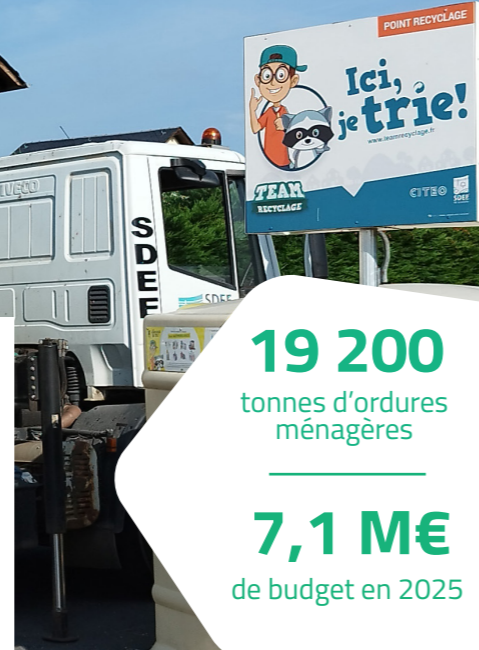
Côté financement, grâce aux aides financières mobilisées, la participation des communes (incluant le matériel, l'abonnement GSM et l'interface de supervision pendant 10 ans) sera réduite à 550 € HT par horloge, le reste étant pris en charge par le SDEE via le contrat de maintenance de l'éclairage public. Au total, 18 communes ont répondu favorablement à l'appel et 38 armoires de commande ont été équipées. En parallèle, une formation à l'outil de supervision a été organisée pour les agents du SDEE. Elle a par la suite été suivie par de nombreux élus et agents communaux, afin de leur faciliter la prise en main cette nouvelle solution.



# ENVIRONNEMENT

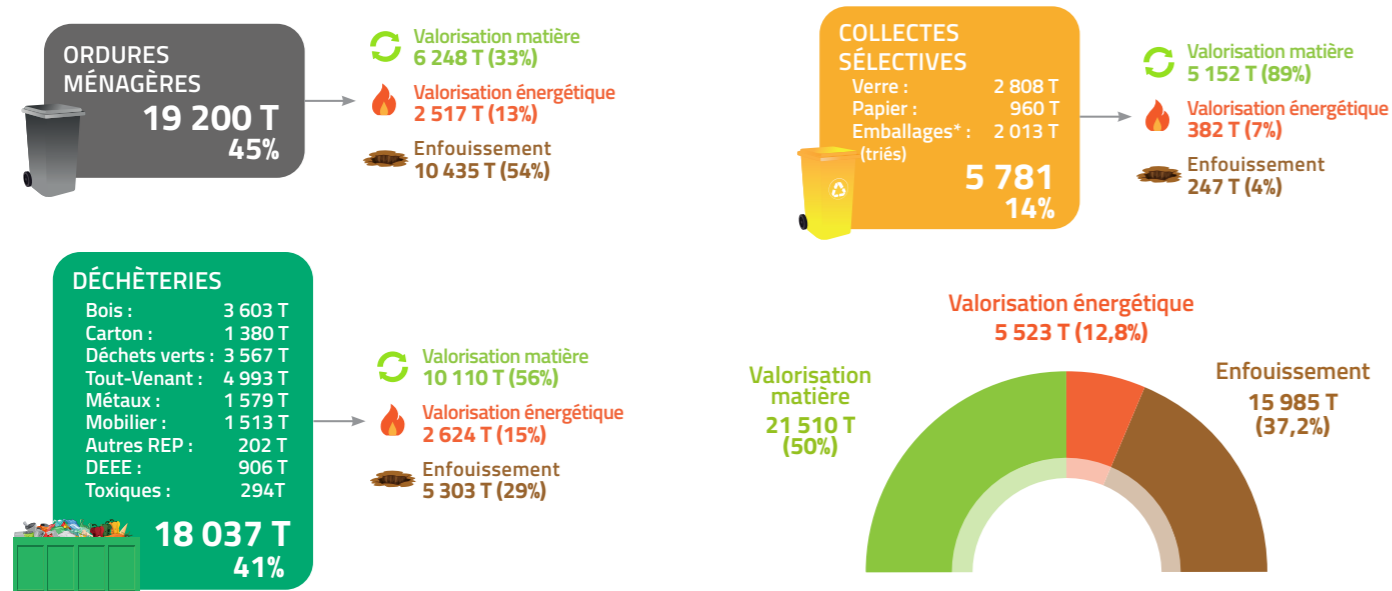
En garantissant le même niveau de service et une péréquation des coûts, le SDEE exerce la compétence "traitement des déchets ménagers et assimilés" pour l'ensemble du département de la Lozère ainsi que d'un territoire limitrophe : la Communauté de communes des Pays de Cayres et de Pradelles en Haute-Loire.

Il assure à ce titre la gestion directe du centre départemental de traitement et de stockage des déchets situé à Rédoundel et réalise également des prestations de collecte, de transfert, de transport, de tri et de valorisation des déchets, ou en confie l'exécution à des prestataires privés, au travers de marchés publics.



## BILAN 2025 DES DÉCHETS MÉNAGERS PRIS EN CHARGE

En 2025, le SDEE a traité 43 018 tonnes de déchets ménagers (- 147 tonnes / -0.3%) issues des collectes assurées par le Syndicat et ses EPCI adhérents, avec une poursuite du développement des filières de valorisation (matière ou énergétique), qui représentent aujourd'hui l'exutoire de plus de 60% des déchets collectés, soit 1 200 tonnes supplémentaires par rapport à 2024.



## CENTRE DÉPARTEMENTAL DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

En 2025, l'usine de traitement de Rédoundel a réceptionné 19 200 tonnes d'ordures ménagères résiduelles, soit une baisse de 323 tonnes (- 1,7%) par rapport à 2024. Concernant les tonnages traités et enfouis :

- 10 435 T de refus issus des OMR ont été enregistrées, représentant un taux global de valorisation de 45,7% ;
- 4 993 T de Tout-Venant issus des déchèteries ont été enfouies, en diminution de 191 tonnes par rapport à 2024, notamment grâce au déploiement de nouvelles filières REP (bâtiment, articles de sport et de loisirs, jeux et jouets).

Au total, 17 679 tonnes ont été enfouies tous flux confondus (refus OMR, collecte sélective, déchèteries et DIB), permettant de passer sous le seuil des 18 000 tonnes normalement applicable au terme de la 9<sup>ème</sup> année d'exploitation, soit avec 5 ans d'avance sur l'objectif de réduction des tonnages enfouis en ISDND fixé par l'arrêté préfectoral de 2022.

## CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE STOCKAGE AVEC QUAI DE CHARGEMENT



Suite à l'évolution des marchés de traitement, les emballages ménagers issus de la collecte sélective ainsi qu'une partie de la fraction à haut pouvoir calorifique des OMR transitent désormais par le site de Rédoundel avant leur expédition vers leurs unités de tri ou de traitement (Millau ou Nîmes).

Cette organisation génère toutefois plusieurs contraintes d'exploitation : mobilisation de bâtiments initialement dédiés à d'autres usages, temps de chargement élevés et difficulté à optimiser la densité des chargements, risques d'envols lors des manipulations...

Afin de réduire ces contraintes, un projet de construction d'un bâtiment de stockage équipé, d'un système de chargement et de compactage automatisés, a été engagé en 2025. Les apports seront ainsi directement déversés dans une trémie alimentant les semi-remorques, lesquelles seront ensuite prises en charge par le transporteur une fois remplies.

Ce dispositif permettra de sécuriser les opérations de chargement, d'optimiser le taux de remplissage et donc de réduire les coûts de transport (particulièrement impactés par la récente flambée du prix des carburants), pour un investissement estimé à 500 000 €. Les travaux devraient débuter en 2026.

## TRAVAUX PRÉPARATOIRES DE LA FUTURE ISDND

Les travaux préparatoires de la nouvelle zone d'exploitation pour le stockage des déchets non valorisables ont débuté au printemps 2025, avec l'aménagement des pistes d'accès, la création d'une digue et de nouveaux bassins destinés à recueillir les eaux pluviales et les lixiviats du site.

L'année 2026 sera marquée par le lancement des premiers terrassements des futurs casiers. Ces fouilles devraient générer, sur les 25 années à venir, environ 300 000 m<sup>3</sup> de matériaux et déblais excédentaires. Pour cela, le SDEE a fait le choix de les valoriser en matériaux de construction ou à destination des travaux publics, via une activité de concassage autorisée sur site. Cette solution permettra d'alimenter les chantiers locaux à hauteur d'environ 10 000 m<sup>3</sup> de matériaux par an, dans un contexte de faible disponibilité de carrières dans ce secteur géographique, permettant une économie de transport.

Des essais sont prévus en 2026 afin de valider les caractéristiques des matériaux et les conditions de leur valorisation (granulométrie, prix). Cette stratégie permettra de limiter les coûts de traitement de ces matériaux excédentaires, et d'optimiser leur réemploi tout en assurant un équilibre économique global du projet.



## EXPÉRIMENTATION BIODÉCHETS

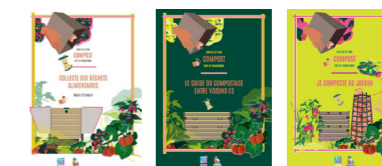
Afin d'accompagner les ECPI dans le choix de solutions adaptées pour la gestion de leurs biodéchets, le SDEE a lancé, fin 2024, une étude territoriale portant sur la gestion de proximité, le tri à la source et la valorisation des biodéchets.

Dans ce cadre, le Syndicat Mixte La Montagne et les Communautés de communes Cœur de Lozère et du Gévaudan ont souhaité tester la solution de collecte en apport volontaire avec stabilisant (ou composteurs grutables). Au total, 24 équipements ont été déployés entre juin et décembre, 1 500 foyers ont été sensibilisés grâce à une campagne en porte-à-porte avec 730 bioseaux et guides distribués, et près de 4 tonnes de biodéchets collectées.

Cette phase de test, qui se poursuit en 2026, doit permettre d'évaluer le fonctionnement du dispositif (quantités et qualité des apports, satisfaction des usagers, coûts). En parallèle, les premiers essais de co-compostage de déchets alimentaires avec des déchets verts ont débuté sur le site de Rédoundel. Ces résultats seront présentés lors de la prochaine Commission environnement à l'automne, et permettront d'ajuster une offre tarifaire et d'envisager son extension à d'autres zones du territoire, sous réserve de résultats concluants.

Par ailleurs, un groupement de commandes réunissant 6 collectivités a été constitué pour l'acquisition de matériel de pré-collecte, de collecte et de compostage, avec les premières livraisons prévues au second semestre 2026. Un appel à manifestation d'intérêt a également été lancé sur les thématiques de la lutte contre le gaspillage alimentaire et du compostage autonome en établissement.

Enfin, plusieurs supports de communication ont été réalisés en 2025 pour accompagner ces actions, notamment des guides sur le compostage (individuel et partagé), la collecte des biodéchets ou encore le jardin vivant.



## COLLECTES SÉLECTIVES

Propriétaire du parc de colonnes d'apport volontaire sur l'ensemble du département, le SDEE assure la gestion des collectes sélectives Verre, Papier et Emballages.

En 2025, 5 804 tonnes de déchets recyclables ont été collectées soit une quantité, tous matériaux confondus, en très légère diminution (- 54 tonnes / - 0,9%) par rapport à l'année 2024. Une progression de la collecte des emballages (bacs jaunes) de 50 tonnes (+ 2,5%) est toutefois à souligner.



## CITI'PAV : UN NOUVEL OUTIL POUR OPTIMISER LE SUIVI DES COLLECTES

Afin de faciliter la remontée d'informations lors des tournées de collecte sélective, le SDEE a fait l'acquisition, en 2025, du logiciel Citi'PAV dédié à la planification et au suivi des collectes des points d'apport volontaire.



Grâce à une tablette embarquée dans les véhicules, cette application permet une communication en temps réel entre l'exploitation et les équipes terrain.

Citi'PAV accompagne ainsi les chauffeurs dans la réalisation de leurs tournées et facilite une remontée rapide et fiable des données d'exploitation, telles que les fréquences de collecte, les taux de remplissage ou encore les tonnages collectés, ainsi que l'établissement des bilans annuels par territoire. Le logiciel permet également d'assurer la gestion et la géolocalisation de l'ensemble du parc de contenants.



## DÉCHÈTERIES

Le SDEE assure le transport et la gestion du traitement des produits issus des 24 déchèteries du territoire lozérien. Au total, 18 037 tonnes ont été récupérées en 2025, soit une quantité, tous matériaux confondus, en légère augmentation par rapport à 2024 (+ 226 tonnes / +1,3%). Malgré des flux globalement identiques, des évolutions apparaissent et s'expliquent principalement par les transformations induites par le déploiement des filières REP, qui modifient leur répartition :

- Bois** : +17,7% (+ 543 tonnes), portée par la généralisation de la filière Multi-REP Bois et le développement de la collecte du bois issu de la filière bâtiment (REP PMCB) ;
- Mobilier** : - 14% (- 246 tonnes), conséquence directe du transfert du mobilier en bois vers la filière Multi-REP Bois ;
- Tout-Venant** : - 3,7% (- 191 tonnes), en lien avec la mise en place de nouvelles filières REP (jouets, articles de sport et de loisirs, bricolage et jardin, et bâtiment), dont les tonnages ont été multipliés par 4 entre 2024 et 2025, passant de 49 à 202 tonnes, malgré l'arrêt de la collecte des huisseries en cours d'année.

Ainsi, dans l'ensemble, les tonnages demeurent stables, voire légèrement orientés à la hausse, et continuent de se rapprocher du tonnage d'ordures ménagères résiduelles. Une bonne nouvelle puisque le traitement des déchets récupérés en déchèteries coûte moins cher, notamment grâce à la prise en charge des filières REP, et permet de meilleurs taux de valorisation matière ou énergétique (71% de valorisation pour les déchèteries contre 46% pour les OMR).

## RENOUVELLEMENT DES MARCHÉS DÉCHÈTERIES

Les marchés de collecte et/ou traitement des déchets dangereux et non dangereux récupérés en déchèteries ont été renouvelés pour la période 2026-2029. Les prestataires retenus sont les suivants :

- Traitement du Bois : **KRONOSPAN S.A.S - 89000 AUXERRE**
- Traitement des Métaux : **BOUDOU RÉCUPÉRATION - 12330 SALLES LA SOURCE**
- Collecte et traitement des déchets dangereux : **CHIMIREC MASSIF CENTRAL - 48000 MENDE**

## FILIÈRE PMCB : BILAN 2025 ET ÉVOLUTIONS

L'année 2025 a été marquée par plusieurs dysfonctionnements au sein de la filière REP PMCB (Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment), ayant impacté l'organisation des collectes et la continuité de certains flux en déchèteries.

Un premier épisode a concerné la collecte du plâtre. Un temps suspendue en raison de débouchés de traitement/recyclage saturés, cette filière a finalement été rétablie quelques semaines plus tard, permettant ainsi le détournement et la valorisation de 100 tonnes de plâtre. Un effort collectif profitable à la benne Tout-Venant (la plus coûteuse), mais également aux quantités enfouies sur l'ISDND de Rédouzel.

Un second point de tension a porté sur la gestion des menuiseries vitrées antérieures à 1997, dont les joints sont susceptibles de contenir des résidus d'amiante. Les nouvelles consignes de tri imposées ont généré d'importantes difficultés opérationnelles en déchèteries. Face à ces contraintes et aux très faibles tonnages détournés, le SDEE, en concertation avec les collectivités gestionnaires, a finalement décidé d'interrompre cette collecte au cours de l'été 2025.

Par ailleurs, les échanges en cours autour de la filière Multi-REP Bois (partagée entre les éco-organismes Mobilier et Bâtiment) laissent entrevoir de possibles évolutions des consignes de tri dans les prochaines années.

Ces situations mettent en évidence les limites de la coordination entre éco-organismes, dans un contexte de structuration encore récente de certaines filières, mais plus généralement du principe de base pollueur/payeur des filières REP. La filière PMCB entre ainsi en 2026 dans une phase de refonte nationale, issue d'une concertation engagée depuis près d'un an entre l'État, les acteurs du bâtiment et les collectivités. Cette évolution vise à simplifier le dispositif, sécuriser les débouchés de traitement et améliorer la cohérence des consignes de tri. À moyen terme, les Syndicats de traitement appellent également à structurer un réseau de reprise de proximité, s'appuyant davantage sur les distributeurs de matériaux de construction, afin de compléter le maillage de points de collecte, notamment en zone rurale, et de soulager le rôle des déchèteries publiques dans la gestion de ces flux, tant d'un point de vue organisationnel que financier.



## ESSOR DES FILIÈRES REP : DES ÉCONOMIES... MÊLÉES D'INCERTITUDES

La multiplication des filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP) constitue l'une des évolutions majeures issues de la loi AGECE. En étendant la responsabilité des metteurs sur le marché à la gestion des déchets générés par leurs produits, ce dispositif a permis le déploiement de nouvelles filières, notamment en déchèteries.

La filière Multi-REP Bois, portée par les éco-organismes Ecomaison (mobilier) et Valobat (bâtiment), et déployée depuis 2024 sur les principales déchèteries du territoire (Langogne, Marvejols, Le Masegros, Mende et Saint-Chély-d'Apcher, puis Meyrueis en 2026), regroupe désormais en une même benne la totalité des déchets de Bois traité. Cette réorganisation facilite la prise en charge de ces déchets mono-matériau (auparavant le mobilier Bois était mélangé avec les autres types de mobilier), et permet une meilleure valorisation à moindres frais. Elle a également permis la mise en place d'une benne spécifique dédiée au Bois non traité (palettes, caquettes), préparée en régie à Rédouzel pour être ensuite transformée en "plaquettes" et valorisée localement comme combustible.

La filière REP EcoDDS (déchets dangereux), après plusieurs années de test, a fini son déploiement en 2025 avec la généralisation du dispositif aux 24 déchèteries du territoire. Le bilan annuel fait apparaître des gains significatifs : près de 80 000 € économisés par rapport à une gestion en déchets dangereux classiques, dont environ 69 000 € pour le seul flux des déchets "pâteux" (peintures, vernis, colles), particulièrement représenté.

Au-delà de leur objectif environnemental, ces nouvelles filières constituent un levier concret de maîtrise des coûts pour les collectivités, en transférant une partie des charges de collecte et de traitement vers les producteurs (et in fine les consommateurs), tout en s'accompagnant de soutiens financiers et d'actions de sensibilisation (équipements, communication, formation des agents).

Néanmoins, pour certaines filières, des doutes apparaissent concernant la viabilité et la pérennité des organisations mises en place (voir filière PMCB ci-contre), de même que sur la juste place du service public et des déchèteries dans ces dispositifs, notamment en zone rurale.



## ACHAT GROUPÉ D'ÉLECTRICITÉ

Pour répondre aux besoins de ses adhérents et des structures parapubliques de son territoire, le SDEE de la Lozère s'est associé à plusieurs Syndicats d'Énergie pour constituer un groupement de commandes, qui couvre aujourd'hui 13 départements et compte plus de 2 600 membres.

Le renouvellement des marchés du groupement est intervenu en 2025, dans un contexte énergétique toujours sous tension et marqué d'incertitudes.

148 membres\*

49 GWh consommés par an\*

\*données Lozère

## ATTRIBUTION DES NOUVEAUX MARCHÉS D'ACHAT GROUPÉ D'ÉLECTRICITÉ

Dans le cadre de leur mission d'accompagnement des collectivités et établissements adhérents au groupement d'achat d'électricité coordonné par Territoire d'Énergie Tarn, les syndicats pilotes, dont le SDEE de la Lozère, ont engagé le renouvellement des marchés d'achat groupé d'électricité pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Cette nouvelle consultation a pour objectif de sécuriser des conditions d'approvisionnement et des tarifs compétitifs pour les adhérents, dans un contexte énergétique qui demeure incertain et des enjeux croissants de maîtrise des dépenses publiques.

Les simulations réalisées à l'issue de l'attribution des contrats laissent entrevoir une diminution des factures d'électricité comprise entre 15% et 20% pour les membres concernés. Afin de préparer cette échéance, une phase de collecte des données techniques et contractuelles a été organisée entre septembre et novembre 2025. Cette étape a permis de consolider les périmètres de chaque adhérent et de sécuriser les opérations de bascule des contrats.

Les différents marchés ont été attribués à :

Lot 1



bâtiments et équipements d'une puissance ≤ 36 kVa

Lot 2



installations d'éclairage public et assimilé d'une puissance ≤ 36 kVa

Lot 3



besoins des communes et communautés de communes pour des puissances > 36 kVa

Lot 4



besoins des autres adhérents pour des puissances > 36 kVa

## OPTIMISATION TARIFAIRE DES CONTRATS D'ÉLECTRICITÉ

Au cours de l'été 2025, le Syndicat a mené une campagne d'optimisation tarifaire des contrats d'électricité des membres du groupement, afin d'identifier des pistes d'économies liées au Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE).

Cette opération a permis d'adresser des propositions personnalisées aux membres dont certains sites présentaient un potentiel d'optimisation. Au total, 161 600 € d'économies annuelles ont été identifiés. Les retours des membres témoignent d'un intérêt marqué pour cette démarche d'optimisation. Au total, 61 structures ont répondu aux propositions transmises, avec des taux de retour particulièrement élevés pour les segments C2-C4 Bâtiments (83%) et C5 Éclairage public (58%).

Cette action illustre la volonté du Syndicat d'accompagner concrètement les adhérents dans la maîtrise de leurs dépenses énergétiques, en combinant expertise technique, suivi des marchés et conseil personnalisé.



# EAU ET ASSAINISSEMENT

Grâce à une équipe dédiée composée de 15 agents et à une expérience dans le domaine de l'eau et de l'assainissement de plus de 50 ans, le SDEE propose aux collectivités lozériennes un ensemble de prestations pour l'entretien et l'amélioration de leurs réseaux, depuis les ouvrages de captage jusqu'aux stations d'épuration.

La mutualisation à l'échelle de plusieurs structures permet ainsi au Syndicat de proposer un service de qualité, tout en garantissant aux collectivités une maîtrise de leurs coûts.

25

dispositifs de traitement de l'eau installés en 2025

1,9 M€

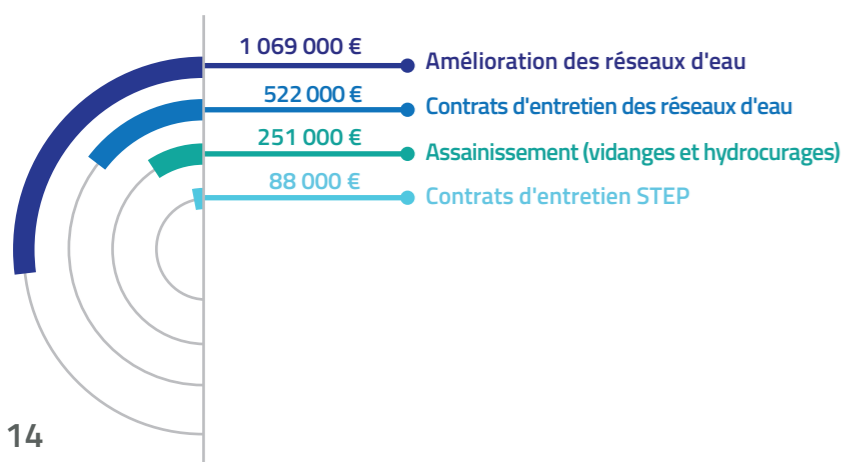
de travaux en 2025

## ACTIVITÉ 2025 DU SERVICE

Le SDEE intervient sur toute la chaîne des cycles de l'eau et de l'assainissement, aussi bien en prestations techniques (recherche et réparation des fuites, travaux neufs, maintenance et entretien des réseaux et stations d'épuration, étanchéité de réservoirs, vidanges et hydrocurages), qu'en contrats de prestations de services (contrats d'entretien des réseaux d'eau, réalisation et actualisation des plans de réseaux d'eau et d'assainissement, contrats électromécaniques, télégestion).

En 2025, le montant total de ces travaux s'élève à plus de 1,9 million d'euros, avec notamment la réalisation des prestations suivantes :

- recherche et réparation de fuites ;
- installation de compteurs généraux et de compteurs abonnés eau potable ;
- nettoyage et désinfection d'ouvrages de stockage et installation de dispositifs de désinfection d'eau potable ;
- étanchéité de réservoirs eau potable ;
- vidange de fosses septiques, de bacs à graisses et de stations d'épuration ;
- hydrocurage d'ouvrages (canalisations, ouvrages d'assainissement ou d'eaux pluviales...);
- entretien et maintenance d'équipements électromécaniques ;
- assistance à l'exploitation des réseaux des collectivités compétentes.



## LES CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICE

Afin de compléter ses services et favoriser chez les collectivités la réalisation d'interventions préventives sur leurs réseaux d'eau et d'assainissement, le SDEE développe depuis plusieurs années des offres complètes d'entretien depuis les ouvrages de captage jusqu'aux installations de traitement.

### CONTRATS D'ENTRETIEN DES RÉSEAUX D'EAU

En place depuis plus de 25 ans, ces contrats ont permis des interventions préventives sur les réseaux. Ils ont été complétés en 2015 par une prestation de cartographie, et en 2019 par une prestation de télégestion.

51

COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

### CONTRATS ÉLECTROMÉCANIQUES

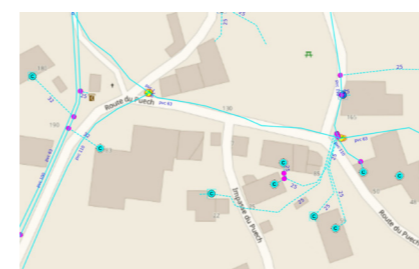
Pour garantir le fonctionnement des stations d'épuration et prévenir d'éventuelles pannes, un électromécanicien assure tout au long de l'année des missions d'entretien et procède, quand cela est nécessaire, au remplacement de matériels tels que : pompes d'eau potable d'assainissement, postes de télésurveillance, armoires de commande électrique...

13

STATIONS SOUS CONTRAT

## DÉPLOIEMENT DU WEBSIG GÉOSERVICES48 POUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE

Dans la continuité des actions engagées pour moderniser les outils de gestion patrimoniale, l'année 2025 a été marquée par le déploiement de la solution WebSIG GéoServices48 pour le réseau d'eau potable. Cette mise en place fait suite au déploiement réalisé fin 2024 pour le service Éclairage Public.



Le WebSIG permet en effet de centraliser et de consulter facilement l'ensemble des données cartographiques liées au réseau : canalisations, vannes, branchements, ouvrages ou encore équipements spécifiques. Accessible via une interface web, il facilite l'accès à l'information pour l'ensemble des agents, aussi bien au bureau que sur le terrain.

À terme, cet outil constitue un support essentiel pour renforcer la connaissance du réseau, améliorer la réactivité du service et accompagner la prise de décision dans la gestion quotidienne comme dans la planification des investissements.

## TÉLÉGESTION ET RECHERCHE DE FUTITES

La maîtrise du rendement du réseau d'eau potable constitue un enjeu majeur. Dans ce contexte, les équipements de télégestion occupent aujourd'hui une place centrale. Grâce au suivi en continu des débits, des volumes et des niveaux de réservoirs, ces outils permettent de surveiller le fonctionnement du réseau en temps réel et d'identifier rapidement les anomalies. La télégestion joue ainsi un rôle déterminant dans le déclenchement des recherches de fuites. L'analyse des données collectées, notamment des débits nocturnes ou des variations inhabituelles de consommation, permet de détecter des situations susceptibles de révéler la présence de fuites. Les interventions peuvent alors être ciblées et planifiées de manière pertinente, optimisant ainsi l'efficacité des campagnes de recherche.

Toutefois, la recherche de fuites doit rester proportionnée et adaptée au niveau de performance du réseau, et à la disponibilité de la ressource. En effet, lorsque le rendement atteint déjà un niveau élevé, les pertes résiduelles sont souvent diffuses et difficiles à localiser. Dans ces situations, les moyens techniques et humains nécessaires pour identifier les fuites peuvent engendrer un coût supérieur aux gains potentiels en eau économisée.

Ainsi, l'utilisation combinée de la télégestion et d'une stratégie raisonnée de recherche de fuites permet d'optimiser la gestion du réseau. Elle garantit un bon équilibre entre performance technique, maîtrise des coûts et préservation de la ressource en eau.

Le SDEE accompagne les collectivités compétentes dans cette démarche en proposant l'installation d'équipements de télégestion, leur suivi grâce à un outil de supervision mutualisé, la recherche de fuites avec des technologies adaptées (acoustique, gaz, traceur...) et leur réparation.

## INTERVIEW

**David JEANJEAN**  
Responsable du service



### Quel est votre parcours au sein du SDEE ?

J'ai rejoint le service Eau et Assainissement du SDEE en 2018 en tant que responsable de service en remplacement de Pascal Solignac (promu directeur des services techniques). Après une intégration rapide au sein d'une équipe conviviale et dynamique, j'ai pu assez facilement prendre mes marques.

Mon rôle consiste à piloter les multiples activités du service, encadrer les équipes, conseiller et répondre aux demandes des collectivités et des particuliers, gérer les devis et la facturation, en lien avec les services supports du Siège. Une part importante de mon travail concerne la planification des tâches et la gestion des priorités.

### Comment l'activité du service a-t-elle évolué ces dernières années ?

Notre champ d'activités englobe un large éventail de services incluant la détection de fuites, les interventions de réparation et de petits travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement, le nettoyage des réservoirs et des captages, l'étanchéité des réservoirs, l'entretien des réseaux, l'électromécanique, l'hydrocurage, les relevés... Ceci toujours dans le but d'assurer au mieux et au plus vite la continuité des services de distribution et d'assainissement auprès des abonnés.

Depuis quelques années, ce champ d'activités s'est encore plus diversifié. Avec l'arrivée de nouveaux outils informatiques (cartographie des réseaux, télégestion, téléréleve...), de nouveaux services se sont mis en place. Le but est de toujours améliorer la qualité et la facilité de gestion des réseaux d'eau potable et d'assainissement, au service des collectivités et de leurs administrés.

### Quels sont vos objectifs pour l'avenir ?

Après une période de flottement et d'incertitudes autour de la question du transfert de compétences aux Communautés de Communes, je souhaite poursuivre le développement du service, en renforçant son efficacité et en accompagnant au plus près les collectivités. En effet, je suis convaincu que la gestion des réseaux d'eau potable et d'assainissement constituera un enjeu majeur dans les années à venir. Dans ce contexte, le SDEE s'impose comme un acteur essentiel, apportant un soutien et un appui précieux aux collectivités. Il représente un outil indispensable pour les accompagner dans la gestion et l'optimisation de leurs services et réseaux.

# VOIRIE



Entretenir la voirie aujourd'hui, c'est éviter de dépenser demain.

Ainsi, selon le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), 1 € non investi aujourd'hui coûtera entre 6 et 8 € sur une durée de 30 ans.

Le groupement de commandes de travaux de voirie coordonné par le SDEE apporte, grâce à la réalisation d'un programme annuel, avec l'appui de Lozère Ingénierie, une réponse organisationnelle, administrative, financière et technique à l'action du bloc communal en matière routière.

265 chantiers

4,1 M€






de travaux en 2025

## ACTIVITÉ 2025 DU SERVICE

En 2025, le SDEE a participé à la programmation de 4,1 millions d'euros de travaux pour entretenir et améliorer la qualité de nos routes communales.

### Le programme 2025 en détail

Les travaux réalisés dans le cadre du programme de voirie regroupent des chantiers de typologies très variées : réfection de voirie, maçonnerie, ouvrage d'art ou encore aménagement de village. Les chiffres clés :

-  81 communes
-  2 communautés de communes
-  265 chantiers
-  68 km de route rénovés  
35 km de bicouche
-  15 500 € HT/chantier en moyenne

### POUR ALLER PLUS LOIN...

- 24 400 tonnes de grave
- 12 400 tonnes de béton bitumineux
- 5 100 tonnes de grave émulsion
- 1 100 m<sup>3</sup> d'enrochement
- 600 m<sup>3</sup> de maçonnerie (reprise de murs)

## DES RETARDS DANS LE LANCEMENT DU PROGRAMME 2026

Suite au renouvellement des instances municipales en mars 2026, et au temps nécessaire à la mise en place des nouveaux conseils municipaux, le programme de voirie 2026 a pris du retard. Le choix des travaux à réaliser sur chaque commune, puis leur validation par chaque assemblée délibérante n'a pas pu être effectuée dans les délais habituels.

- **Phase 1** : commission d'appel d'offres pour l'attribution le 5 juin.  
Les secteurs : 03. Grandrieu, 04. Langogne, 05. Randon Margeride, 08. La Canourgue, 09. Masegros Causses Gorges, 10. Mende et 11. Mont-Lozère.  
Objectif lancement des travaux : fin juin.
- **Phase 2** : consultation en cours, remise des offres pour le 22 juin.  
Les secteurs : 01. Hautes Terres de l'Aubrac, 02. Terres d'Apcher Margeride Aubrac, 07. Chanac.  
Objectif lancement des travaux : deuxième quinzaine de juillet.
- **Phase 3** : à venir.  
Il restera les secteurs : 06. Gévaudan, 12. Gorges et Causses, 13. Florac Trois Rivières et 14. Cévennes.

## LA COMMANDE PUBLIQUE VERTE ET LES ACHATS RESPONSABLES : UNE RÉALITÉ !



La loi Climat et Résilience de 2021 comporte des dispositions en matière de commande publique qui entreront en vigueur au plus tard le 21 août 2026.

Ainsi, les marchés publics de travaux devront intégrer des clauses environnementales et spécifications techniques prenant en compte les objectifs de développement durable (gestion des déchets de chantier, utilisation de matériaux recyclés ou réemploi...), puis au minimum un critère environnemental pour l'analyse des offres. La mise en place de ces clauses et le suivi de leur exécution suppose des préconisations et critères précis, clairs et mesurables.

Cependant, cette obligation réglementaire semble difficile à appréhender pour le programme annuel de voirie compte tenu des différentes typologies de chantiers et de leur répartition géographique, ainsi que de la complexité de mesure et de contrôle d'exécution de ces clauses. Côté entreprises soumissionnaires, nous pouvons également craindre une aggravation du manque de concurrence du fait d'entreprises non engagées dans cette démarche ainsi que l'application de surcoûts.

Toutefois, des outils gratuits et en libre accès sont proposés à la fois pour les acheteurs publics et les entreprises afin d'appréhender l'achat responsable, comme l'éco-comparateur SEVE-TP, outil développé par la Fédération Nationale des Travaux Publics et référencé par l'État sur la plateforme gouvernementale dédiée aux achats publics. Il est temps de s'engager dans cette démarche vertueuse et le verdissement de la commande publique, avec un rôle d'accompagnement et de bienveillance auprès des entreprises du secteur.

## LA NOUVELLE CARTE DES SECTEURS 2026

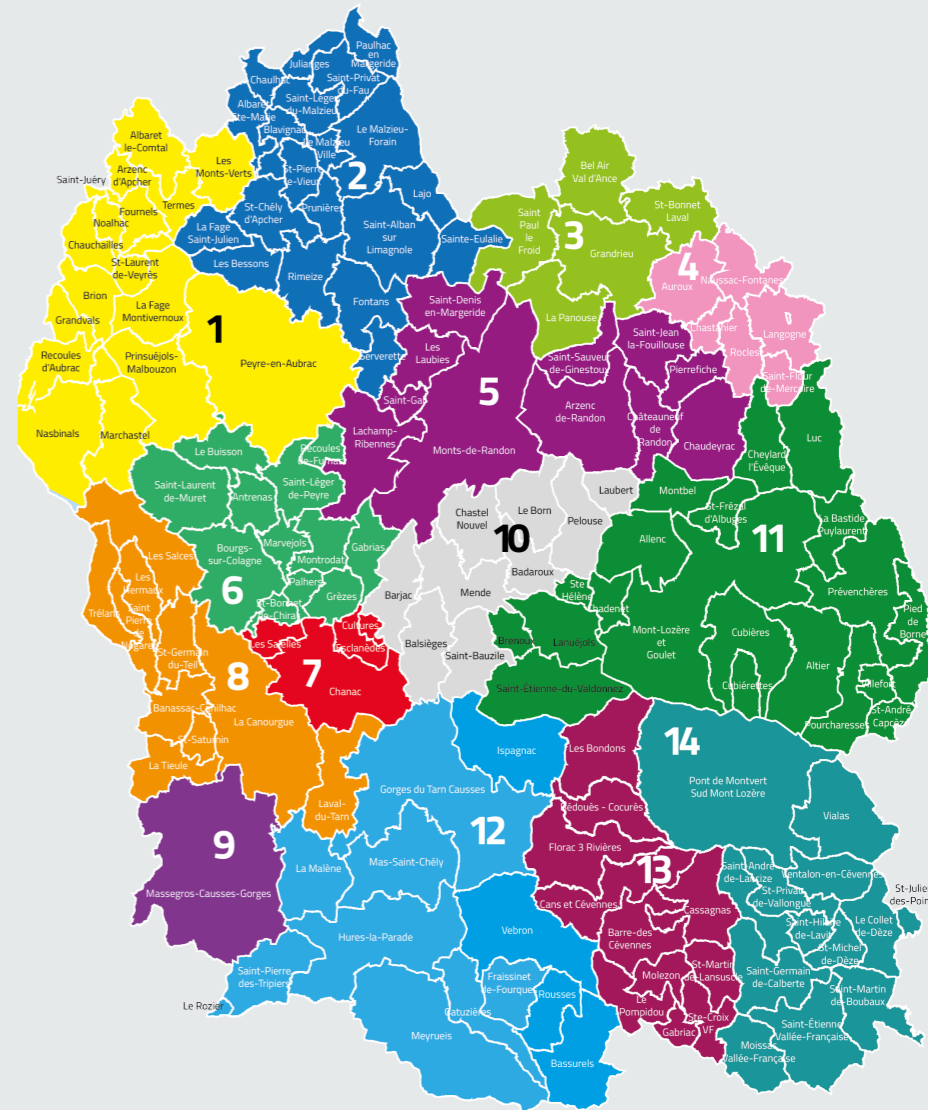
Après échange avec notre maître d'œuvre, Lozère Ingénierie, il a été décidé de modifier l'allotissement du programme de voirie 2026 afin de tenir compte de :

- la typologie des chantiers à traiter ;
- la notion de bassin de vie ;
- le réseau routier actuel, notamment départemental, et l'accès aux chantiers ;
- l'équilibre financier des secteurs au vu des programmes antérieurs.

### Légende :

#### Secteurs

- ① Hautes Terres de l'Aubrac
- ② Terres d'Apcher Margeride Aubrac
- ③ Grandrieu
- ④ Langogne
- ⑤ Randon Margeride
- ⑥ Gévaudan
- ⑦ Chanac
- ⑧ La Canourgue
- ⑨ Masegros Causses Gorges
- ⑩ Mende
- ⑪ Mont-Lozère
- ⑫ Gorges et Causses
- ⑬ Florac Trois Rivières
- ⑭ Cévennes



# BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Le SDEE s'est associé à 9 syndicats départementaux d'énergie et aux 2 métropoles d'Occitanie pour créer le réseau public Révéo de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables. Financées par le FACÉ, le programme Avenir, le SDEE et les communes, ces bornes permettent aux conducteurs de bénéficier d'une autonomie complémentaire, en plus des recharges à domicile ou au travail. Révéo est aujourd'hui l'un des principaux réseaux publics de recharge en France. Il repose sur l'interopérabilité avec de nombreux réseaux publics ou privés, afin de permettre à ses abonnés de se recharger partout en France.

**52**  
bornes de recharge

**16 165**  
sessions en 2025  
(+ 50% par rapport à 2024)



## ÉVOLUTION DU SCHÉMA DIRECTEUR IRVE À HORIZON 2027

Le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) de la Lozère, adopté en octobre 2023, a pour ambition d'anticiper le développement de la mobilité électrique sur le territoire en planifiant un maillage cohérent des bornes de recharge. Il s'inscrit dans une logique de long terme, combinant réponse aux besoins croissants des usagers et recherche d'un équilibre économique durable.

Pour répondre aux objectifs de couverture du territoire, deux phases de déploiement ont été programmées.

**La première phase**, portant sur les années 2024 et 2025, prévoyait la mise en service 10 à 15 bornes supplémentaires, dont 5 à 7 superchargeurs. Fin 2025, on comptabilisait finalement 15 bornes supplémentaires installées, parmi lesquelles 5 superchargeurs 150 kW et 10 bornes standards 22 kW, dont 5 posées en toute fin d'année et mises en service dans le courant du premier semestre 2026.

Ces nouveaux équipements ont permis en moins de 2 ans de doubler la puissance de recharge disponible sur le réseau public lozérien.

Dans le même temps, le SDEE a procédé au remplacement des connecteurs T3 (modèle progressivement abandonné pour adopter la prise standard de type T2) sur les 34 bornes accélérées existantes, doublant ainsi le nombre de points de charge disponibles, tout en optimisant les investissements.

Ainsi, 52 bornes sont actuellement déployées, soit 104 points de charge, chaque borne permettant la charge simultanée de deux véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

**Lors de la seconde phase**, prévue pour les années 2026 et 2027, le SDEE entend maintenir une dynamique de déploiement maîtrisée, toujours dans le cadre du réseau public régional Révéo, et cohérente avec l'utilisation du parc déjà en service. L'objectif est de pouvoir installer 5 à 7 bornes supplémentaires par an, dont au moins 2 à 3 de forte puissance.

Une réflexion devra être menée en parallèle sur le déploiement de quelques bornes de faible puissance en voirie, pour les usagers ne disposant pas de possibilité de recharge à leur domicile.

Ce nouveau programme intégrera également l'équipement d'au moins 2 sites touristiques majeurs, ainsi que le projet d'aménagement de 2 parkings dotés d'ombrières photovoltaïques, permettant une alimentation directe de la borne de recharge en autoconsommation.

Enfin, une veille technique sera poursuivie à l'échelle régionale afin d'anticiper l'évolution des besoins, notamment en matière de mobilité lourde, à destination des poids lourds et des véhicules de transport en commun.



### LE TOP 10 DES BORNES LOZÉRIENNES LES PLUS UTILISÉES EN 2025 (en énergie délivrée)

	kWh délivrés	Nombre de sessions	km parcourus*
Mende - Faubourg Montbel	45 933	1 660	270 200
Peyre en Aubrac - ZA Sud	38 526	1 153	226 600
Ispagnac - Route neuve	31 961	1 211	188 000
Mende - Saint Ilpide	15 182	912	89 300
Mende - Boulevard Lucien Arnault	14 669	695	86 300
Marvejols - Place du Barry	13 752	852	80 900
Florac Trois Rivières - Parking ancienne gare	13 199	856	77 600
Langogne - Quai du Langouyrou	13 140	830	77 300
Pont de Montvert - Parking D20	11 728	455	69 000
Nasbinals - Place de la Poste	10 047	558	59 100

\*Estimation kilométrique effectuée sur la base d'une consommation moyenne de 17kWh/100km

## LE COÛT DE LA VOITURE ÉLECTRIQUE FACE AUX THERMIQUES : QUELLES DIFFÉRENCES ?

Le prix des carburants fossiles a atteint des sommets ces derniers mois en raison de la crise au Moyen Orient. Face à cette inflation des prix à la pompe, doublée d'une forte dépendance en matière d'approvisionnement, la question du coût d'usage des véhicules électriques revient avec insistance.

### Un prix d'achat supérieur pour l'électrique mais...

Cette différence se résorbe progressivement grâce à des coûts d'entretien considérablement réduits. L'absence de courroie de distribution, de vidange d'huile moteur, de remplacement de filtres à carburant, d'embrayage et de boîte de vitesses réduit les risques de panne et allège substantiellement la facture. Les plaquettes de frein s'usent également moins vite grâce au freinage régénératif. Il faut ajouter à cela des frais de carte grise réduits dans la majorité des régions françaises.

### La volatilité des carburants face à la stabilité relative de l'électricité

L'évolution des prix diffère radicalement selon l'énergie considérée. Les prix du pétrole subissent une volatilité chronique liée aux tensions géopolitiques permanentes, et chaque nouvelle crise internationale se traduit par une flambée à la pompe. La motorisation électrique protège en partie de cette instabilité, grâce à une production d'électricité "locale", et la possibilité d'effectuer des recharges à domicile en heures creuses.

### Vers une indépendance énergétique relative... mais accessible à l'usager

Une autre distinction entre électricité et carburants fossiles concerne en effet la souveraineté énergétique. La France et l'Europe produisent l'essentiel de leur électricité sur leur territoire, garantissant une meilleure maîtrise des coûts face aux hydrocarbures importés de régions souvent instables politiquement.

La motorisation électrique offre également une possibilité inédite, rouler grâce à l'énergie que l'on produit soi-même. L'installation de panneaux photovoltaïques à domicile ou en entreprise, permet ainsi de recharger un véhicule avec une électricité dont le coût est stable, et très faible une fois l'installation amortie. Le budget "carburant" est ainsi mieux protégé des crises énergétiques et des fluctuations des marchés internationaux.

## AUTONOMIE ET MOBILITÉ ÉLECTRIQUE : LES BATTERIES DU FUTUR ?

Avec la montée en puissance des voitures électriques, de nouveaux besoins apparaissent dans le quotidien des automobilistes. Parmi les principales préoccupations, et malgré un développement important du parc de bornes de recharge ces dernières années, figure toujours l'autonomie des véhicules et la peur de tomber en panne de batterie loin d'un point de charge. Pour répondre à cette problématique, plusieurs entreprises et startups travaillent aujourd'hui sur un concept innovant : les batteries externes mobiles pour voitures électriques. À mi-chemin entre le chargeur portable et le groupe électrogène du futur, ces dispositifs pourraient transformer la manière dont les conducteurs gèrent leurs déplacements.



### Pourquoi ce projet est-il pertinent ?

Réduire l'anxiété liée à l'autonomie, faciliter les recharges d'urgence, aider les usagers dans les zones moins bien équipées en bornes... Le principe est simple, mais particulièrement innovant : au lieu de se rendre à une borne, c'est désormais l'énergie qui se déplace jusqu'au véhicule.

Comme souvent, les premiers tests "grandeur nature" nous viennent de Chine, avec des robots autonomes embarquant une batterie de grande capacité, généralement comprise entre 30 et 200 kWh. Ces unités mobiles peuvent être commandées via une application. Une fois sollicitées, elles se dirigent de manière autonome vers le véhicule stationné, puis lancent la recharge après connexion. Ce modèle s'apparente à une recharge à la demande, où l'utilisateur n'a plus besoin d'anticiper ses déplacements en fonction des infrastructures disponibles.

Cette innovation répond à une problématique : l'impossibilité d'installer des bornes fixes dans certains environnements urbains. Dans de nombreux quartiers anciens, les contraintes d'espace, l'absence de places attribuées ou encore la capacité limitée du réseau électrique compliquent fortement le déploiement d'infrastructures traditionnelles. Les batteries mobiles contournent ces obstacles en supprimant le besoin d'installation permanente. Aucun travaux n'est nécessaire, et chaque place de stationnement peut potentiellement devenir un point de recharge temporaire.

### Un complément prometteur, mais encore perfectible

Si le concept séduit par sa simplicité, plusieurs questions restent en suspens :

- la gestion logistique de ces batteries mobiles constitue un enjeu majeur, puisqu'elles doivent elles-mêmes être rechargées, stockées et déployées efficacement pour garantir un service fiable ;
- par ailleurs, leur niveau d'autonomie varie selon les solutions techniques et certaines nécessitent une supervision humaine ;
- enfin, l'interaction avec le véhicule, et notamment la connexion, reste également un point à optimiser.

Dans les années à venir, il est donc possible que la recharge ne soit plus limitée aux bornes fixes, mais qu'elle accompagne les conducteurs (presque) partout où ils en auront besoin. En attendant, les réseaux de bornes fixes classiques ont de beaux jours devant eux, pour assurer un maximum de tranquillité aux usagers en toutes circonstances.

## L'ESSOR DE L'OCCASION ÉLECTRIQUE ... ET DU LEASING SOCIAL

En France comme ailleurs en Europe, de plus en plus d'automobilistes se tournent vers les voitures électriques d'occasion plutôt que vers le neuf. Plusieurs facteurs expliquent ce basculement.

D'abord, les prix deviennent plus accessibles. Les premières générations de véhicules électriques arrivent massivement sur le marché de la seconde main, avec une forte décote. Des modèles comme la Renault Zoe, la Peugeot e-208 ou la Tesla Model 3 dominent désormais les ventes d'électriques d'occasion en France.

Ensuite, beaucoup de conducteurs réalisent qu'une autonomie de 200 à 300 km suffit au quotidien (pour une distance moyenne parcourue en France de moins de 50 km/jour), que les infrastructures de recharge se développent fortement et que l'entretien et le coût d'usage d'un véhicule électrique sont plus faibles que ceux d'un thermique. Des arguments de taille.

En parallèle, le neuf est devenu très cher. Beaucoup de ménages, qui achetaient auparavant du neuf, se rabattent désormais sur l'occasion, y compris pour l'électrique.

C'est aussi l'une des raisons du succès du dispositif de "leasing social", relancé fin 2025 par le Gouvernement pour une deuxième édition, et dont la troisième est d'ores et déjà prévue à l'été 2026. Il permet une aide financière à la location longue durée d'un véhicule électrique, sous conditions de revenus et de kilométrage, et peut aider les foyers les plus modestes à passer à l'électrique.

# ÉNERGIES RENOUVELABLES



Grâce à la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015, et à la modification de ses statuts, le SDEE est aujourd'hui en mesure d'accompagner la réalisation de tout équipement de production d'énergie renouvelable.

Se positionnant progressivement sur cette nouvelle thématique, le Syndicat s'est déjà engagé auprès de deux opérateurs pour la réalisation et l'exploitation de 2 installations au sol de production d'électricité d'origine photovoltaïque, et il assiste les collectivités lozériennes dans la réalisation de leurs projets.



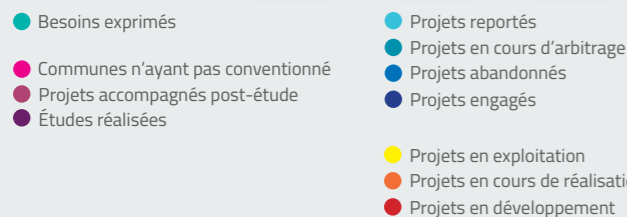
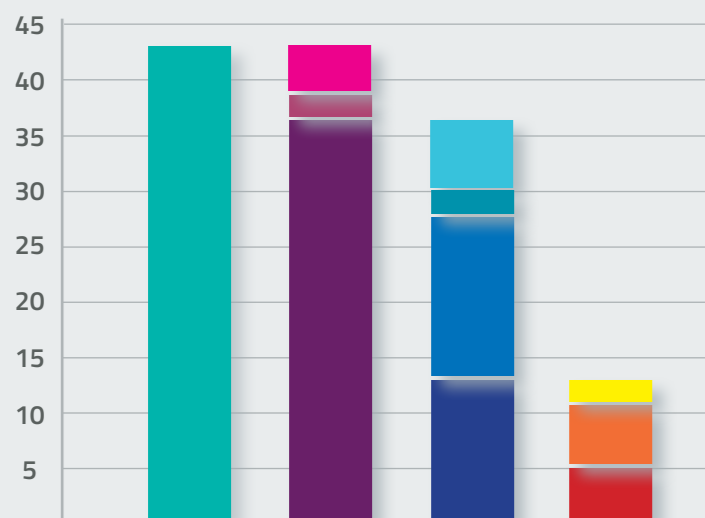
## 2

centrales PV au sol en service

## BILAN DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS

Fin 2022, le SDEE avait lancé auprès des collectivités lozériennes un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour l'accompagnement au déploiement de centrales photovoltaïques en toiture ou en ombrière. Ci-dessous, un état des lieux de son avancement.

### Études et accompagnement des opérations



## CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES DE RÉDOUNDEL ET DE LA TIEULE BILAN 2025

### Rédoundel



5 300 panneaux



113 000 € de chiffre d'affaires



1,7 Mwc de puissance



1 600 MWh produits

### La Tieule



35 000 panneaux



681 000 € de chiffre d'affaires



15 Mwc de puissance



12 800 MWh produits

## DES CONTRAINTES ADMINISTRATIVES POUR LES TOITURES COURBÉES ET AU-DELÀ DE 900 M D'ALTITUDE

Bien que représentant un marché de niche à l'échelle nationale, plusieurs projets accompagnés par les équipes du Syndicat se sont heurtés à des problématiques réglementaires et assurantielles. Sont concernées par ces difficultés :

- les installations photovoltaïques sur toiture courbée ;
- les installations photovoltaïques situées à plus de 900 mètres d'altitude (limite d'altitude du climat montagne).



De ce fait, ces deux typologies d'installations sont exclues des domaines d'application des Avis Techniques ou Enquêtes de Technique Nouvelle, ces derniers permettant de qualifier un tryptique couverture-support d'intégration-modules comme technique courante, aboutissant à une assurabilité standard.

Les équipes du Syndicat accompagnant exclusivement les collectivités en matière de photovoltaïque toiture, il n'était pas question de faire réaliser des installations non conformes, qui plus est, sur des bâtiments publics.

Un travail en bonne intelligence a dû être mené conjointement entre la maîtrise d'ouvrage, les contrôleurs techniques, les installateurs et les fournisseurs de matériel. Sur la base de la fourniture de plans précis et cotés, les bureaux d'étude internes des différents fournisseurs peuvent réaliser des études mécaniques, spécifiques au chantier, considérant ses caractéristiques et localisation précise, aboutissant à d'éventuelles préconisations de pose supplémentaires à la notice générale. Sur la base de ces études techniques, couplées à l'étude de la descente de charge et des documents réglementaires, les contrôleurs techniques peuvent statuer sur la faisabilité de l'installation en toute sécurité.

Avec un avis favorable des bureaux de contrôle couplé à une extension de l'assurance décennale de l'installateur, les assurances du maître d'ouvrage peuvent ainsi couvrir une installation réalisée dans les règles de l'art.

Le chemin est fastidieux mais indispensable pour prévenir toute sinistralité.

## SUPERVISION DES CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES EXEMPLE : SAINT-ÉTIENNE-VALLÉE-FRANÇAISE

En 2024, le Syndicat a souhaité proposer aux porteurs de projets accompagnés par le pôle Transition Énergétique, dans le cadre de son activité énergies renouvelables, une prestation de supervision des centrales photovoltaïques comprenant un bilan d'exploitation annuel.

La centrale de Saint-Étienne-Vallée-Française ayant été le premier projet d'autoconsommation collective accompagné par le SDEE à entrer dans une phase d'exploitation, un premier bilan a pu être dressé.

Cet exercice a permis d'analyser la production d'énergie renouvelable mensuelle et son affectation sur les différents sites intégrés au périmètre du projet. En analysant les consommations de ce même patrimoine, il est ainsi possible de calculer "l'autonomie énergétique" permise par le déploiement de cette centrale. Les données sont ensuite reconsolidées sur l'année. Les économies générées sont calculées en coût global en intégrant la majoration de certaines composantes du TURPE.

Outre les aspects technico-économiques, la restitution de ce bilan aux équipes municipales est également l'occasion de mettre en lumière certaines pistes d'optimisation et de réfléchir collégialement aux enjeux énergétiques sur une échelle territoriale. En parallèle, les outils ayant permis l'édification de ces bilans sont présentés plus en détail à la collectivité, ce qui en facilite leur prise en main.

## INCERTITUDES AUTOUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES, DES PROJETS SUSPENDUS EN RAISON DE CONTRAINTES DE RACCORDEMENT

Certaines collectivités, porteuses d'un projet de centrale photovoltaïque, bien souvent en autoconsommation collective leur permettant ainsi d'alimenter en priorité leur patrimoine public, ont reçu un courrier de la part d'Enedis leur indiquant que leur projet était suspendu sans déblocage possible avant l'horizon 2028/2029. Quelle n'a pas été la surprise alors que l'État soutenait largement les énergies renouvelables et que le gestionnaire du réseau de distribution organisait l'an passé des réunions territoriales au cours desquelles les collectivités étaient incitées à développer des projets territoriaux d'énergies renouvelables.

Les arguments avancés sont ceux d'une saturation du réseau public de distribution et d'infrastructures insuffisamment dimensionnées pour accueillir les projets de production d'énergie. Une révision du document de planification des travaux sur le réseau de distribution en lien avec les perspectives des projets de production, le S3REnR, est en cours de réalisation avec une date de publication prévue début 2028. D'ici là, plus aucun projet supérieur à 36 kVA de puissance ne pourra donc être raccordé au réseau s'il ne dispose pas déjà d'une autorisation de raccordement.

# CHALEUR RENOUVELABLE

La Mission Chaleur Renouvelable accompagne les maîtres d'ouvrage, publics ou privés, dans la mise en œuvre de leurs projets de géothermie, solaire thermique et bois-énergie.

Signataire d'un contrat avec l'ADEME, le SDEE est aussi l'opérateur technique, administratif et financier des projets de chaleur renouvelable en Lozère, et a en charge la gestion déléguée du Fonds Chaleur.

Les collectivités territoriales, le secteur social et médico-social ainsi que les entreprises peuvent faire appel, gratuitement, aux techniciens du SDEE.

## 38

projets accompagnés

## 3,6 M€

d'aides mobilisés

## ACTIVITÉ 2025 DE LA MISSION ET DU CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE

### La Mission Chaleur Renouvelable



#### 38 nouveaux projets accompagnés

(27 en biomasse, 6 en géothermie, 5 en solaire thermique)  
Portés par 13 collectivités, 11 établissements médico-sociaux, établissements publics ou associations et 14 entreprises

#### 15 installations mises en service

- Pour 2 430 MWh/an de production

### Le Contrat Chaleur Renouvelable



#### 48 dossiers de demandes de financement déposés

Pour la réalisation de 26 installations et 9 études de faisabilité

#### 26 installations financées

(18 en biomasse, 5 en géothermie, 3 en solaire thermique)

Pour 7 GWh/an de production

Investissement prévisionnel : 6,5 M€

Dont 3,6 M€ d'aides :

- 2,1 M€ de l'ADEME
- 1,5 M€ de cofinancements (Région, FEDER, CEE)

## ASSURER LA PERFORMANCE DANS LA DURÉE DES INSTALLATIONS DE CHALEUR RENOUVELABLE

La mise en service d'une installation de chaleur renouvelable ne marque pas la fin de l'accompagnement par les équipes du Syndicat. Dans le cadre de ses missions d'animation, les agents réalisent une visite des installations à N+1, voire à N+2 si nécessaire. Cette rencontre permet de dresser un bilan de la première année de fonctionnement, de vérifier le bon état de l'installation et d'échanger sur les conditions réelles d'exploitation.

Ces visites sont l'occasion d'identifier les difficultés éventuelles, d'apporter des conseils techniques et organisationnels, et de mener un travail de pédagogie sur l'importance du suivi et de la maintenance, éléments clés pour garantir la performance dans la durée.

Nous analysons également la production réelle de l'installation, en la comparant aux estimations établies en phase d'instruction. Cette analyse permet de vérifier l'atteinte des objectifs initiaux, d'expliquer les écarts observés et, le cas échéant, de proposer des ajustements.

Ce suivi post-mise en service contribue à sécuriser les investissements, à accompagner les maîtres d'ouvrage dans la durée et à garantir que les installations de chaleur renouvelable délivrent pleinement les bénéfices énergétiques, économiques et environnementaux attendus.

## UN TROISIÈME CONTRAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES LA LOZÈRE



Le SDEE a signé avec l'ADEME un nouveau Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRt) qui couvrira la période 2026-2029.

Il vient dans la continuité des deux contrats précédents :

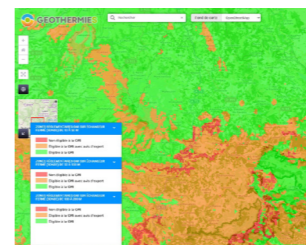
- le CCRt 1 de 2020 à 2022 ;
- le CCRt 2 de 2023 à 2025.

Ces contrats permettent le financement de projets chaleur renouvelable et s'adressent aux structures souhaitant décarboner leur mode de chauffage en utilisant le bois énergie, la géothermie ou le solaire thermique.

En conséquence des restrictions budgétaires de l'ADEME, les objectifs de ce nouveau contrat sont moins ambitieux que les précédents. Cependant, il sera peut-être possible d'anticiper son renouvellement. Les objectifs fixés visent une production annuelle supplémentaire de 4 230 MWh de chaleur renouvelable, répartis sur 25 projets pour 2,5 M€ d'aides du Fonds Chaleur.

## ÉVOLUTION DE LA CARTOGRAPHIE GMI

La géothermie est une solution de chauffage en plein développement en Lozère, avec pas moins de 20 installations collectives déjà en fonctionnement. Grâce à des forages généralement compris entre 100 à 150 mètres de profondeur, une chaleur gratuite et naturelle, d'au moins 10°C, est extraite du sol. Dans le courant de l'année 2025, une évolution des cartographies des zones règlementaires de forages de la Géothermie de Minime Importance (GMI) a conduit l'arrêt de 2 projets en cours en Lozère.



Si l'on peut déplorer pour ces 2 cas les réorientations de solutions de chauffages nécessaires, il faut cependant saluer ces nouvelles mesures qui prennent en compte des enjeux sanitaires ou de préservation de la ressource en eau.

Les cartographies de GMI sont consultables sur le site [www.geothermies.fr](http://www.geothermies.fr).

## LE MALZIEU-VILLE SE DOTE D'UN RÉSEAU DE CHALEUR BIOMASSE ET RENFORCE L'ISOLATION DE SES BÂTIMENTS PUBLICS

Le 7 août dernier a eu lieu l'inauguration de plusieurs réalisations menées par la commune du Malzieu-Ville. À cette occasion, les élus ont pu présenter à la population et aux institutionnels présents, la nouvelle chaufferie à granulés de bois qui dessert 9 bâtiments communaux via un réseau de chaleur enterré d'environ 300 mètres linéaires.

D'importants travaux de rénovation énergétique ont été menés en parallèle pour 7 des 9 bâtiments concernés, ce qui renforce la cohérence du projet. Finalement, ce sont 7 chaudières fioul et 2 installations électriques vieillissantes qui ont pu être remplacées par ce nouveau chauffage collectif.

Cette opération globale a permis aux locataires et à la ville d'économiser plus de 41 000 € de frais de chauffage par an, et de réduire de 118 tonnes les émissions de gaz à effet de serre, soit l'équivalent de 90 véhicules légers parcourant chacun 12 000 km par an. À noter que ce projet d'envergure pour une commune rurale n'aurait pu être mené à bien sans le concours essentiel des financeurs publics : l'État et l'ADEME. Le réseau de chaleur et les travaux d'isolation représentent près de 1 250 000 € de travaux réalisés par des entreprises locales, et les aides publiques s'élèvent à plus de 1 million d'euros.



## VERS UNE DIMINUTION PROGRESSIVE DES SOUTIENS ALLOUÉS À LA CHALEUR RENOUVELABLE

Depuis 2019, le SDEE soutient activement le développement de la chaleur renouvelable en Lozère, en continuité de l'action portée par la CCI Lozère depuis 2002. Cette mission peut accompagner toute structure ayant un numéro SIRET et souhaitant décarboner son mode de chauffage. La mission s'appuie actuellement sur 2 dispositifs de financement complémentaires et est animée quotidiennement par 3 agents :

- Un Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) conclu pour la période 2024-2026, financé par l'ADEME et la Région Occitanie, qui permet de proposer un accompagnement technique et de l'ingénierie aux porteurs de projets (études, dimensionnement, analyses économiques) ;
- Un Contrat d'Objectif Chaleur Renouvelable territorial (CCRt), reconduit pour 2026-2029, incluant la gestion du Fonds Chaleur destiné au financement des investissements.

Mis en place depuis près de 20 ans en Languedoc-Roussillon et élargi à toute l'Occitanie en 2016, le dispositif d'AMI ne sera pas reconduit en Occitanie au-delà de 2026. L'Occitanie était en effet la dernière région à maintenir ces 2 dispositifs complémentaires (AMI et CCRt), alors que les autres régions s'appuient exclusivement sur les CCRt.

À compter de 2027, cette décision entraînera une baisse de près de 50% des financements alloués aux missions d'animation et l'accompagnement des projets de chaleur renouvelable. Le CCRt restera en vigueur mais les fonds alloués au dispositif restent à l'heure actuelle incertains.



# EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

“L'énergie la moins chère est celle qui n'est pas consommée”. Dans un contexte mondial toujours très tendu et incertain, la maîtrise de la demande énergétique représente un enjeu majeur dont les différentes entités publiques ont bien conscience.

Plusieurs dispositifs, dont le programme ACTEE de la FNCCR, peuvent aujourd'hui être mobilisés pour financer la rénovation énergétique des bâtiments. C'est dans cette perspective que le SDEE a souhaité se positionner en tant qu'appui aux collectivités pour les accompagner tout au long de leurs projets de rénovation, allant de la définition du programme travaux jusqu'à la réception et l'évaluation de ceux-ci.

14  
audits engagés

---

12  
audits livrés

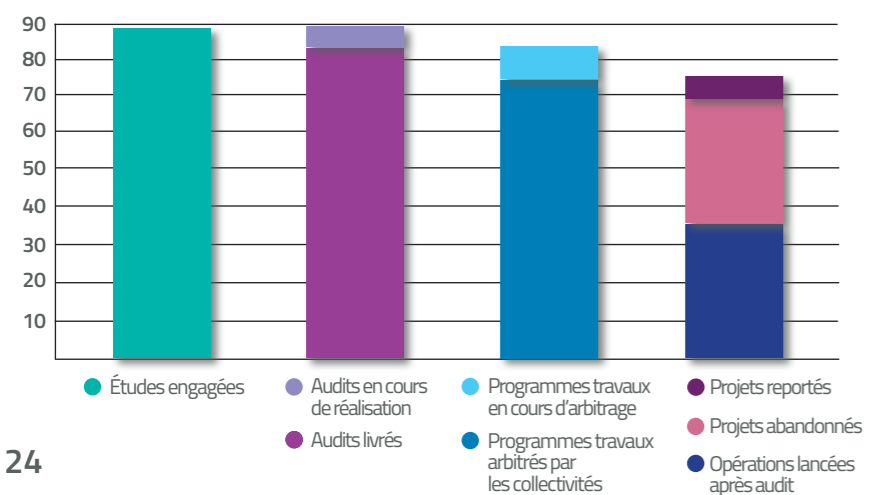
## L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS

Le SDEE est lauréat du programme ACTEE depuis 2022, lui permettant de proposer à ses collectivités adhérentes une offre d'accompagnement à la rénovation énergétique tout en minimisant le reste à charge demandé aux collectivités pour la réalisation d'études. Le Syndicat est également le référent pour le parcours régional de rénovation des bâtiments publics à destination des communes rurales. Cet accompagnement a permis l'engagement de 85 audits. L'activité des années 2022 et 2023 s'est concentrée sur la réalisation des études de faisabilité énergétiques, véritables outils d'aide à la décision.

Ainsi, l'activité des années 2024 et 2025 s'est tournée sur un accompagnement des porteurs de projets, à différents stades d'avancement.

À fin 2025, une cinquantaine de dossiers de rénovation énergétique ont été accompagnés par le pôle Transition Énergétique du Syndicat. L'activité a également été marquée par l'approche de la fin du mandat municipal, qui a occasionné certains arbitrages, reportant ainsi la réalisation d'une dizaine d'opérations.

Nombre d'opérations



## LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les établissements scolaires, occupés toute l'année par les plus jeunes, constituent un enjeu national en termes de rénovation énergétique. Mais ces bâtiments n'ont pas tous bénéficié de travaux de rénovation sur les dernières décennies et le patrimoine se dégrade inévitablement.

C'est pour cela que la Banque des Territoires a élaboré le programme **Édurénov** le programme qui propose une offre d'ingénierie technique, administrative et financière, aux porteurs de projets.

Ce programme permet également une bonification des financements apportés au travers du programme ACTEE+, dont le SDEE est lauréat, pour l'accompagnement des projets de rénovation des écoles lozériennes.

Ainsi, 7 rénovations énergétiques d'écoles du département sont actuellement accompagnées par les équipes du Syndicat et ce ne sont pas moins de 150 000 € qui ont directement été fléchés sur ces dossiers grâce au programme ACTEE+.

## TRANSFORMER L'INTENTION EN CHANTIER : LE FINANCEMENT DES HONORAIRES DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Sur le terrain, le constat est souvent le même : une volonté politique forte de rénover, mais un coup d'arrêt au moment d'engager les premières dépenses de maîtrise d'œuvre. Ces études, pourtant indispensables pour définir un projet cohérent et efficace, représentent un coût initial que beaucoup de petites et moyennes communes peinent à absorber. Pour le Syndicat, l'enjeu était clair : il fallait éviter que les audits énergétiques ne finissent oubliés dans un tiroir. C'est ici que le programme ACTEE joue un rôle de catalyseur. En prenant en charge une partie significative de ces honoraires, le Syndicat sécurise le parcours de la collectivité et l'encourage à franchir le pas des travaux.

Ces dernières années ont été marquées par une montée en puissance de ce dispositif sur le patrimoine tertiaire de Lozère, mais une autre étape majeure se profile. L'élargissement prochain d'ACTEE au logement communal est une réponse directe aux besoins remontés par les élus. En intégrant ce volet, le Syndicat permet une approche globale du patrimoine de la commune. L'idée est d'offrir une visibilité financière complète dès la phase de conception, permettant ainsi de transformer des intentions de sobriété en chantiers concrets, tout en garantissant que les solutions techniques choisies seront les plus rentables à long terme pour le budget local.



## GARANTIR LA PERFORMANCE EN ÉVITANT "L'EFFET REBOND" APRÈS UNE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

On pourrait penser qu'une fois la chaudière remplacée et l'isolation posée, le travail est terminé. Pourtant, l'expérience nous montre que c'est souvent là que tout se joue. Il arrive régulièrement que les économies attendues ne soient pas au rendez-vous : c'est le fameux "effet rebond".

Il suffit qu'un bâtiment mieux isolé soit chauffé 2 degrés de plus pour que le bénéfice financier s'évapore. Pour le Syndicat, une rénovation réussie ne s'arrête pas à la réception de chantier. C'est pour cela que le suivi post-travaux a été renforcé.

En analysant les factures réelles 1 ou 2 ans après l'intervention, nous vérifions si les objectifs initiaux sont atteints et, si ce n'est pas le cas, nous en cherchons les causes. Ce travail d'analyse s'accompagne d'un véritable effort pédagogique. Nous avons donc développé des "livrets usagers", spécifiquement conçus pour les occupants des locaux, qu'il s'agisse d'agents municipaux, d'associations ou encore de locataires. Ces guides ne sont pas de simples notices techniques, mais des outils de médiation pour aider chacun à comprendre comment fonctionne son nouveau cadre de travail et/ou de vie.

Apprendre à gérer une régulation, comprendre l'inertie d'un bâtiment ou simplement adopter les bons réflexes d'aération... C'est cette appropriation par l'utilisateur qui transforme la performance technique en une baisse réelle et durable des factures énergétiques de la commune.



## LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS COMMUNAUX : UN FORT ENJEU POUR LES COLLECTIVITÉS

Les logements communaux occupent une place singulière dans nos villages. Souvent situés dans des bâtiments anciens au cœur des centres-bourgs, ils sont le reflet du patrimoine local mais aussi, malheureusement, de véritables défis thermiques. Pour une municipalité, la rénovation de ces appartements est une équation complexe où se mêlent contraintes budgétaires et responsabilité sociale. En effet, derrière les murs de ces "passoires énergétiques", ce sont souvent des foyers modestes qui subissent de plein fouet la hausse des prix de l'énergie. Le Syndicat a donc choisi d'intensifier son action sur ce volet spécifique, considérant que la lutte contre la précarité énergétique est un levier majeur de solidarité territoriale.

En accompagnant les communes dans la rénovation lourde de leur parc de logements, le Syndicat poursuit un triple objectif. Il s'agit d'abord de garantir un habitat digne et confortable, capable de retenir les familles dans nos centres-bourgs. C'est ensuite un calcul patrimonial de bon sens : un bâtiment rénové est un actif qui prend de la valeur et qui nécessite moins de maintenance d'urgence. Enfin, avec l'ouverture de nouveaux soutiens financiers comme la probable extension du programme ACTEE, le moment est particulièrement opportun pour lancer ces opérations. En isolant mieux et en modernisant les systèmes de chauffage, la collectivité s'assure de proposer des loyers attractifs avec des charges maîtrisées, renforçant ainsi la vitalité et la mixité de nos cœurs de villages.

## PARTENARIAT ENTRE LE SDEE ET LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (DGFIP) POUR AMÉLIORER LE RECOUVREMENT DES RECETTES

Afin de renforcer l'efficacité des actions de recouvrement, à travers la modernisation et l'optimisation de la chaîne de traitement des recettes, une charte partenariale a été conclue fin 2025 entre le SDEE et le Service de Gestion Comptable de Mende. Cette démarche vise à définir, en lien avec l'ordonnateur, une stratégie concertée et ciblée des actions de recouvrement.

Ce partenariat permettra d'améliorer le recouvrement des titres de recettes émis par le SDEE en facilitant les diligences du comptable public.

Dans cette perspective, l'ordonnateur et le comptable public sont amenés à renforcer leur coopération sur l'ensemble du processus de gestion des recettes, depuis l'émission des titres jusqu'à leur recouvrement, y compris en phase contentieuse. Des échanges réguliers sont prévus dans les mois à venir afin d'évaluer et fiabiliser les actions mises en place.



## ACTUALISATION DES STATUTS DU SDEE



Depuis la dernière révision des Statuts du SDEE, en 2016, plusieurs évolutions institutionnelles et réglementaires sont intervenues. Issus de la loi NOTRe, ces changements territoriaux

ont notamment conduit à la création de communes nouvelles, à la réorganisation des intercommunalités, au transfert de plein droit de la compétence "Déchets" aux communautés de communes, ainsi qu'à des ajustements de périmètre et de dénomination des établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) concernés. Ces transformations ont donc rendu nécessaire la mise à jour de l'annexe des Statuts du SDEE, afin de refléter fidèlement la composition actuelle du Syndicat.

Par ailleurs, suite à la cession des biens de la Station du Bleynard/Mont-Lozère au Département, il était nécessaire de supprimer l'article 2-4 des Statuts qui y était consacré, pour assurer la cohérence du texte statutaire avec cette décision.

Une démarche d'actualisation a donc été engagée par le SDEE.

Les communes et EPCI membres ont pu se prononcer sur les modifications proposées, avant leur entrée en vigueur début 2026.

## ADAPTATION DE LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES AGENTS

Afin de tenir compte de l'évolution des conditions d'exercice des missions et des coûts supportés par les agents du Syndicat lors de leurs déplacements professionnels, il a été décidé de procéder à une actualisation des modalités de prise en charge des frais de repas.

L'indemnisation des frais de repas des agents affectés au service Environnement est désormais fixée à 15,70 € par repas. Cette revalorisation vise à garantir une prise en charge plus adaptée des dépenses engagées dans le cadre de l'exercice de missions extérieures.

Par ailleurs, pour les agents des services Éclairage Public ainsi que du service Eau et Assainissement, dont les contraintes de service imposent régulièrement la prise des repas au restaurant lors des interventions sur le terrain, le montant de l'indemnité repas a été porté à 19,00 €. Cette mesure tient compte des spécificités opérationnelles de ces services et des frais réellement exposés par les agents concernés.

En complément, il a également été décidé de modifier le niveau d'exonération applicable à la part employeur des titres-restaurant attribués aux agents administratifs du Siège. Cette évolution permet d'augmenter la participation financière du SDEE au bénéfice des agents, tout en maintenant le dispositif dans le cadre réglementaire en vigueur.

Les autres dispositions relatives à la prise en charge des frais de déplacement des agents du Syndicat demeurent inchangées.

12 Femmes



Moyenne d'âge 55 ans



51 Hommes

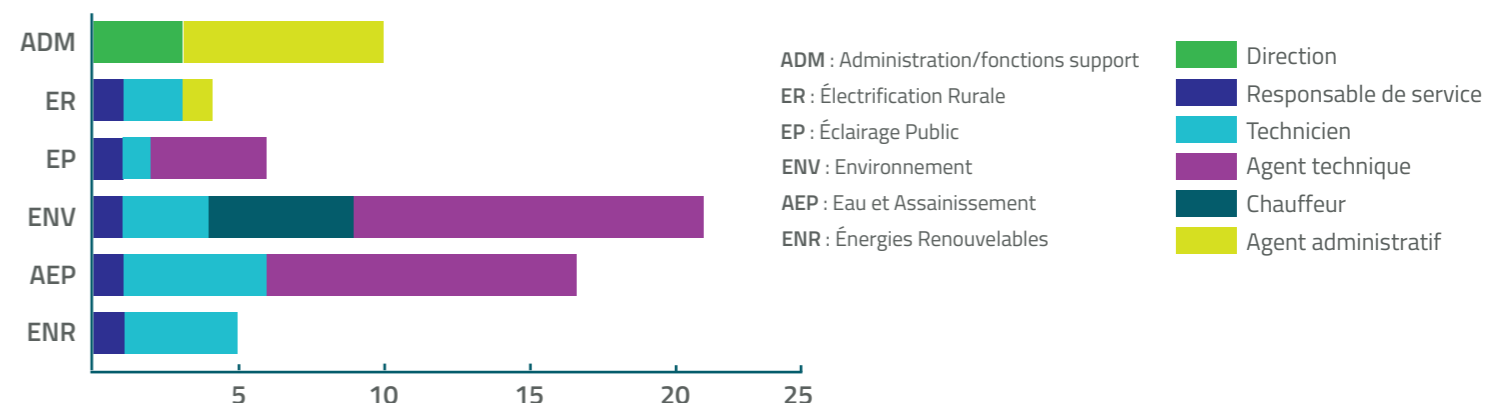
9 agents statutaires

Statut



54 contractuels de droit privé

## RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR SERVICE

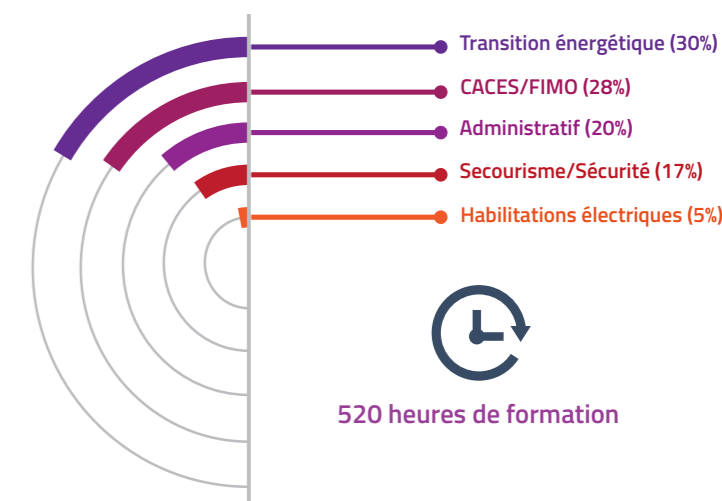


## BILAN DES FORMATIONS

En 2025, les agents du SDEE ont eu accès à un large choix de formations, tant théoriques que pratiques.

La part des formations consacrées à la transition énergétique est en nette augmentation, représentant 30% des heures de formation réalisées en 2025 contre 18% en 2024. Cela s'explique notamment par le fait que ce secteur d'activité soit en constante évolution.

On observe également une nette progression de la part des formations en secourisme et sécurité (17% en 2025 contre 2% en 2024), afin de permettre à chaque agent du Syndicat d'être certifié Sauveteur Secouriste au Travail.



## ARRIVÉES

**Claudio André CARVALHO AVELINO**  
Agent technique  
Eau et Assainissement

**Lucas DEDET**  
Agent technique  
Environnement - Rédouzel

**Philippe PONS**  
Agent technique  
Environnement - Rédouzel

**Rui Filipe REIS DA SILVA**  
Agent polyvalent  
Eau et Assainissement

**Laurent THERON**  
Adjoint au responsable de service  
Eau et Assainissement

**Arnaud TRINQUIER**  
Agent technique  
Environnement - Rédouzel

## DÉPART

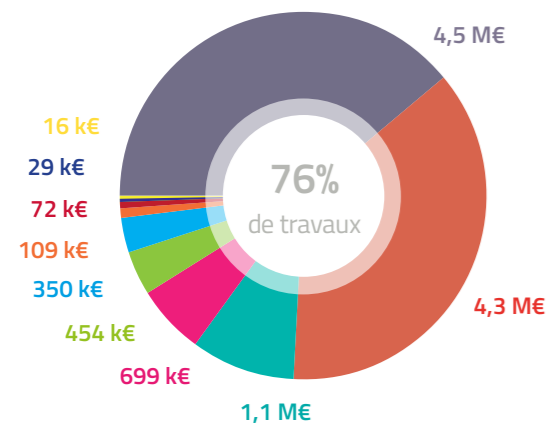
**Gilles CAUSSE**  
Agent technique  
Environnement - Rédouzel



# COMPTES ADMINISTRATIFS 2025

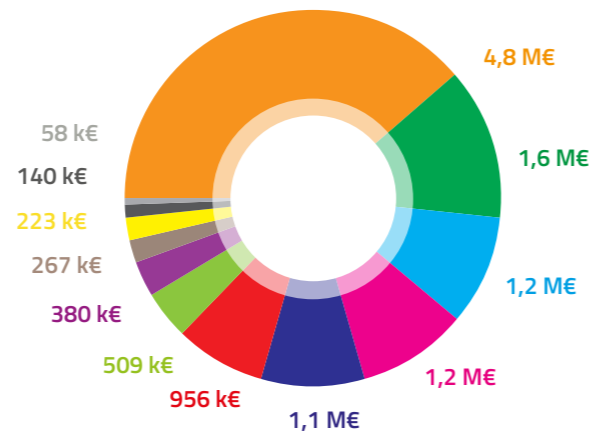
## BUDGET GÉNÉRAL

### LES DÉPENSES 2025



- Travaux d'électrification - 39,1%
- Travaux de voirie - 36,9%
- Fonds Chaleur - 9,2%
- Participations versées aux communes - 6%
- Charges de personnel - 3,9%
- Charges de fonctionnement - 3%
- Annuité d'emprunt - 0,9%
- Acquisition futur siège (travaux) - 0,6%
- Subvention d'équilibre IRVE - 0,3%
- Autres opérations d'investissement - 0,1%

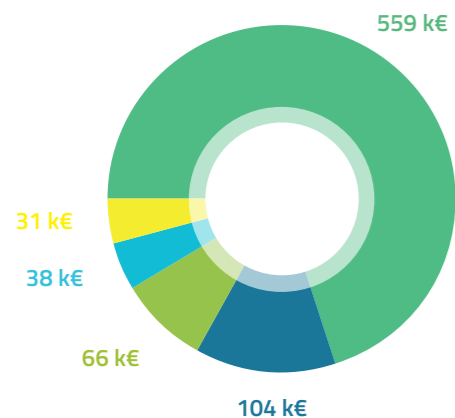
### LES RECETTES 2025



- Participations des communes aux travaux - 38,8%
- Taxe sur l'électricité - 12,9%
- Redevance de concession ENEDIS (R1 et R2) - 9,6%
- FACé - 9,5%
- Fonds Chaleur - 8,8%
- Participation ENEDIS (PCT et Art. 8) - 7,7%
- Participations des particuliers aux travaux - 4,1%
- Cession station Mont-Lozère - 3,1%
- Excédent capitalisé - 2,1%
- Subventions et CEE - 1,8%
- Divers (autres produits exceptionnels) - 1,1%
- Cotisations adhérents - 0,5%

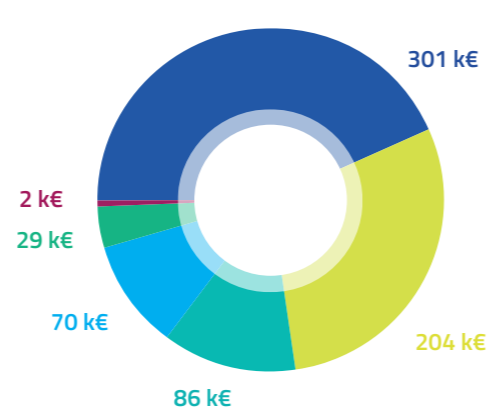
## BUDGET IRVE

### LES DÉPENSES 2025



- Déploiement IRVE et rétrofit - 70,1%
- Achats d'énergie - 13%
- Exploitation, supervision et monétique (BES) - 8,3%
- Fournitures et achats divers - 4,7%
- Maintenance (service EP) - 3,9%

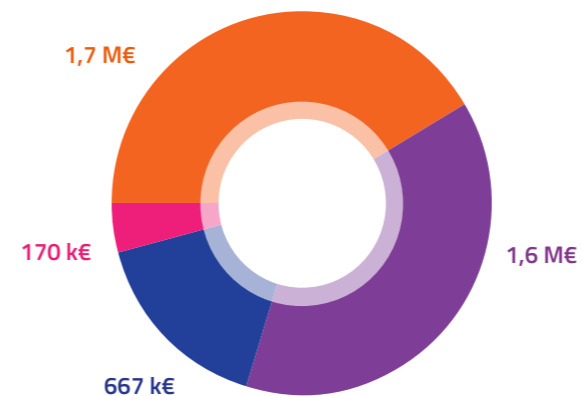
### LES RECETTES 2025



- FACé - 43,5%
- Facturation usagers - 29,5%
- Participations des collectivités - 12,4%
- Excédent capitalisé - 10,2%
- Subvention d'équilibre - 4,1%
- Recettes exceptionnelles - 0,3%

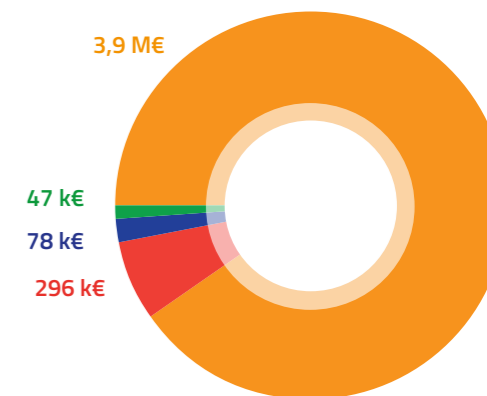
## BUDGET VOIES ET RÉSEAUX (SPIC\*)

### LES DÉPENSES 2025



- Charges de personnel - 41,4%
- Achats de fournitures pour travaux - 38,5%
- Charges de fonctionnement - 16%
- Achats véhicules et matériels - 4,1%

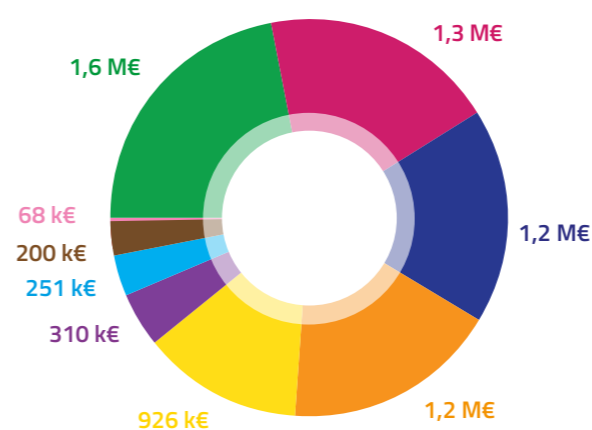
### LES RECETTES 2025



- Facturation de travaux et prestations - 90,4%
- Subventions - 6,8%
- Excédent capitalisé - 1,8%
- Divers (autres produits exceptionnels) - 1%

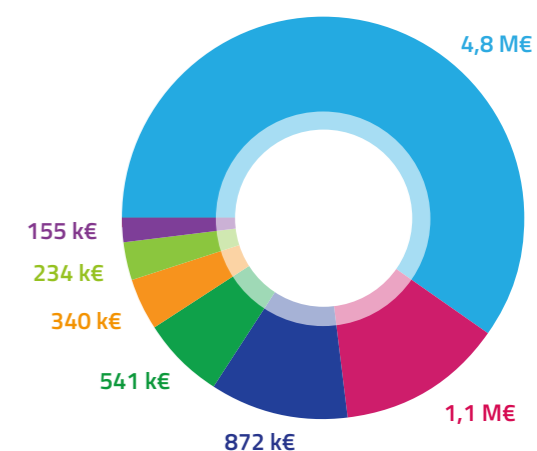
## BUDGET ENVIRONNEMENT (SPIC\*)

### LES DÉPENSES 2025



- Charges de sous-traitance - 22%
- Charges de fonctionnement internes - 18,9%
- TGAP - 17,3%
- Charges de personnel - 17,2%
- Travaux CDT Rédouzel et autres installations - 13%
- Achats véhicules et matériels - 4,3%
- Divers (charges exceptionnelles) - 3,5%
- Provision post exploitation - 2,8%
- Subventions versées - 1%

### LES RECETTES 2025



- Facturation des prestations - 59,8%
- Excédent capitalisé - 13,5%
- Participations éco-organisme Collecte Sélective - 10,9%
- Ventes de matériaux - 6,8%
- Reprise de provision - 4,2%
- Divers (autres produits exceptionnels) - 2,9%
- Participation éco-organismes Déchèteries - 1,9%

\*SPIC : Service Public Industriel et Commercial

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE**

**Aurélie MALLET**

☎ 04 66 65 77 61  
☎ 07 86 61 55 21  
✉ a.mallet@sdee48.fr

**PRÉSIDENT**  
**Alain ASTRUC**

**DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES**  
**Laurent LLINAS**

☎ 04 66 65 77 72 ☎ 06 70 03 33 24 ✉ l.llinas@sdee48.fr

**ASSISTANTE DE DIRECTION  
GESTION DES ASSEMBLÉES**  
**Justine GAILLARD**

☎ 04 66 65 77 77  
✉ direction@sdee48.fr

**DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES**

**Pascal SOLIGNAC**

☎ 04 66 65 77 67  
☎ 06 80 67 09 12  
✉ p.solignac@sdee48.fr

**Finances - Comptabilité**

**RESPONSABLE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER**

**André LACHENAY**  
☎ 04 66 65 77 79  
✉ a.lachenay@sdee48.fr

**ASSISTANTES DE GESTION**

**Anne ROMERO** ☎ 04 66 65 77 78 ✉ a.romero@sdee48.fr  
**Michèle VIALA** ☎ 04 66 65 77 63 ✉ m.viala@sdee48.fr

**Ressources Humaines**

**RESPONSABLE RH**

**Pascal DURAND**  
☎ 04 66 65 64 92  
✉ p.durand@sdee48.fr

**PAIE**

**Michèle VIALA**  
☎ 04 66 65 77 63  
✉ m.viala@sdee48.fr

**Administration Générale et Communication**

**MARCHÉS PUBLICS - VOIRIE**

**Claudie AVIGNON**  
☎ 04 66 65 77 62  
✉ c.avignon@sdee48.fr

**GESTION ADMINISTRATIVE ASSURANCES**

**Pascal DURAND** ☎ 04 66 65 64 92 ✉ p.durand@sdee48.fr  
**Claudie AVIGNON** ☎ 04 66 65 77 62 ✉ c.avignon@sdee48.fr

**COMMUNICATION**

**Claire BRINGUET**  
☎ 04 66 65 35 01  
☎ 06 02 07 90 07  
✉ c.bringuet@sdee48.fr

**Électrification Rurale**

**RESPONSABLE DU SERVICE**

**Alain RAYNALDY**  
☎ 04 66 65 77 66  
☎ 06 07 85 96 85  
✉ a.raynaldy@sdee48.fr

**TECHNICIENS**

**Laurent DALLE**  
☎ 04 66 65 77 75  
☎ 06 82 99 36 34  
✉ l.dalle@sdee48.fr

**Fabrice FALCON**

☎ 04 66 65 77 74  
☎ 06 80 67 09 10  
✉ f.falcon@sdee48.fr

**SECRÉTAIRE**

**Agnès COULOMB**  
☎ 04 66 65 77 64  
✉ a.coulomb@sdee48.fr

**Éclairage Public**

**RESPONSABLE DU SERVICE**

**Sébastien ROL**  
☎ 04 66 32 34 98  
☎ 06 31 22 53 68  
✉ s.rol@sdee48.fr

**ÉQUIPE TECHNIQUE**

Mickaël BEAUFILS, Guilhem BOULET, Fabrice MAGNE, Loïc NEGRE, Aurélien PODEVIGNE

**SECRÉTAIRE**

**Audrey RECH**  
☎ 04 66 65 77 76  
✉ a.rech@sdee48.fr

**Système d'Information Géographique**

**GÉOMATICIEN - ADMINISTRATEUR SIG**

**Richard VERGÉLY**  
☎ 04 66 65 77 65  
☎ 07 89 72 46 70  
✉ r.vergely@sdee48.fr

**TECHNICIENS TOPOGRAPHES**

Corentin CAPELIER, Pascal MAURIN

**Transition Énergétique**

**RESPONSABLE DU SERVICE**

**Bertrand PAYSAL**  
☎ 04 66 65 77 68  
☎ 06 77 28 04 63  
✉ b.paysal@sdee48.fr

**TECHNICIENS**

**Christelle BOUT**  
☎ 04 66 65 77 69  
☎ 06 42 28 01 09  
✉ c.bout@sdee48.fr

**Nicolas LELONG**

☎ 04 66 65 77 71  
☎ 06 42 28 31 53  
✉ n.lelong@sdee48.fr

**Mathilde SAGNES**

☎ 04 66 65 64 93  
☎ 06 71 99 21 67  
✉ m.sagnes@sdee48.fr

**Sébastien JARA**

☎ 04 66 65 77 68  
☎ 06 79 11 18 23  
✉ s.jara@sdee48.fr

**Eau et Assainissement**

**RESPONSABLE DU SERVICE**

**David JEANJEAN**  
☎ 04 66 49 21 30  
☎ 07 86 61 54 09  
✉ d.jeanjean@sdee48.fr

**TECHNICIENS**

**Christophe BEAUFILS** ☎ 06 07 47 04 51 ✉ c.beaufils@sdee48.fr  
**Joris GRAS** ☎ 06 30 21 58 86 ✉ j.gras@sdee48.fr

**Corentin CAPELIER**

☎ 06 85 00 03 38  
✉ c.capelier@sdee48.fr

**Yvan MARTIN**

☎ 06 80 88 50 30  
✉ y.martin@sdee48.fr

**Simon DURAND**

☎ 06 79 69 21 26  
✉ s.durand@sdee48.fr

**Pascal MAURIN**

☎ 06 80 66 31 28  
✉ p.maurin@sdee48.fr

**ÉQUIPE TECHNIQUE**

**INTERVENTION EAU POTABLE**

☎ Équipe 1 : 06 08 83 47 77  
André CARVALHO AVELINO - Rui GOMES DA CUNHA  
☎ Équipe 2 : 06 83 30 35 36  
Bruno JAFFUEL - Rui Filipe REIS DA SILVA  
☎ Nettoyage réservoirs : 06 72 43 79 93  
Christophe MEYNIER - Marc VALETTE

**INTERVENTION ASSAINISSEMENT**

☎ Camion hydrocureur : 06 80 67 09 11  
Jean-Paul FARGES - Jérémy MAMET

**INTERVENTION ÉLECTROMÉCANIQUE / TÉLÉGESTION**

**Sébastien MONTY**  
☎ 06 78 39 52 42  
✉ s.monty@sdee48.fr

**SECRÉTAIRE**

**Audrey RECH**  
☎ 04 66 65 77 76  
✉ a.rech@sdee48.fr

**Environnement (Siège)**

**RESPONSABLE OBSERVATOIRE DES DÉCHETS ET DÉCHÈTERIES**

**Grégory GARREL**  
☎ 04 66 65 77 73  
☎ 06 47 94 78 38  
✉ g.garrel@sdee48.fr

**TECHNICIENNE PRÉVENTION, BIODÉCHETS ET COLLECTES SÉLECTIVES**

**Carine BONNET**  
☎ 04 66 49 22 50  
☎ 06 85 00 03 67  
✉ c.bonnet@sdee48.fr

**ASSISTANTE ADMINISTRATIVE**

**Justine GAILLARD**  
☎ 04 66 65 77 77  
✉ j.gaillard@sdee48.fr

**Centre de Traitement des Déchets**

**RESPONSABLE DU SITE**

**Laurent PRADIER**  
☎ 04 66 49 90 30  
☎ 06 08 27 30 07  
✉ l.pradier@sdee48.fr

**NUMÉRO VERT (appel gratuit)**

☎ 0 800 88 12 05  
✉ contact@teamrecyclage.fr

**RESPONSABLE COLLECTE SÉLECTIVE**

**TECHNICIEN ISDND**  
**David MAGNE**  
☎ 04 66 49 90 34  
☎ 06 08 37 46 76  
✉ d.magne@sdee48.fr

**ÉQUIPE TECHNIQUE**

Philippe BESTION, Romain CHAPTAL, Lucas DEDET, Mathieu ESCURIER, Jean-Luc FERRIER, Lionel FERRIER, Eric JEANJEAN, Arnaud MALIGES, Olivier MARTIN, Jérôme MARTINEZ, Philippe PONS, Anthony ROCHER, Martin ROUX, Thierry SALANSON, Arnaud TRINQUIER, Christian VIALA



**SDEE**  
de la Lozère



territoire  
d'énergie  
LOZERE



**Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère**

12 Boulevard Henri Bourrillon 48000 Mende

☎ 04 66 65 35 01

✉ [direction@sdee48.fr](mailto:direction@sdee48.fr)

[www.sdee-lozere.fr](http://www.sdee-lozere.fr)

Directeur de publication : Alain Astruc  
Comité de rédaction : Claire Bringuet, Justine Gaillard, Laurent Linas, Aurélie Mallet  
Crédits photos : SDEE de la Lozère, Lozère Ingénierie

